

## RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2025

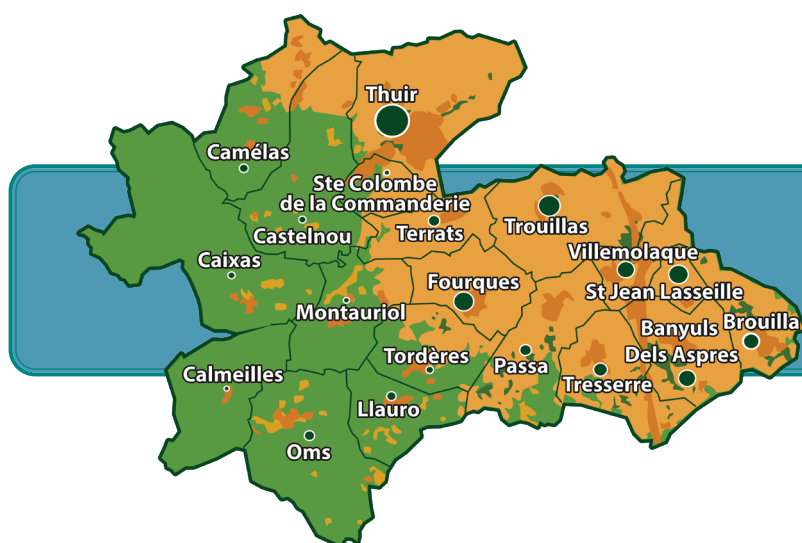


# SOMMAIRE

• PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES .....	3
• COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES .....	4
• LA COLLECTE : ORGANISATION ET MOYENS .....	6
• L'organisation de la collecte .....	6
• Les déchets collectés .....	7
• La collecte du verre .....	8
• La collecte des encombrants .....	11
• Les moyens de la collecte .....	12
• La collecte en chiffre .....	14
• Le Programme Local de Prévention des déchets .....	16
• Le compostage individuel .....	16
• Le compostage partagé .....	17
• La collecte Textiles .....	20
• L'éco-exemplarité .....	21
• LES DÉCHÈTERIES .....	22
• Principes .....	22
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture .....	23
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets .....	24
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets .....	24
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques .....	25
• Les apports et enlèvements en déchèterie .....	30
• INDICATEURS FINANCIERS : LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC .....	33
• BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES FUTURES .....	36

# PRÉSENTATION

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES



La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 23 589 habitants pour une superficie de 232 km<sup>2</sup>.

Communes	Superficie en Km <sup>2</sup>	Population INSEE 2025
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 499
Brouilla	7,83	1 607
Caixas	28,11	137
Calmeilles	13,22	63
Camélas	12,72	473
Castelnou	19,28	286
Fourques	9,40	1 364
Llauro	8,34	314
Montauriol	11,10	258
Oms	18,90	369
Passa	13,47	1 133
Ste Colombe de la Commanderie	4,7	189
St Jean Lasseille	2,9	1 644
Terrats	7,32	820
Thuir	19,90	8 397
Tordères	9,91	191
Tresserre	11,21	1 191
Trouillas	17	2 360
Villemolaque	6	1 294
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>23 589</b>

# COMPÉTENCES EXERCÉES

## PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** depuis 2003.

### COMPÉTENCES COLLECTE - GESTION & PRÉVENTION DÉCHETS

#### • Elle regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des déchets ménagers recyclables
- Collecte des encombrants
- Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- Implantation des colonnes à verre
- Maintenance et lavage des containers (bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)
- Prévention déchets (composteurs, animations, communications, diagnostics déchets...)



#### • La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

- **Redevance Spéciale**

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une Redevance Spéciale (RS) pour les producteurs de «déchets non issus des ménages», dont le volume excède 1100l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets.

L'augmentation des coûts de traitement vient accroître, pour les professionnels, la nécessité de rechercher des leviers d'optimisation afin de gérer de façon plus optimale les déchets produits (tout en évitant d'en produire au travers de politiques de prévention).

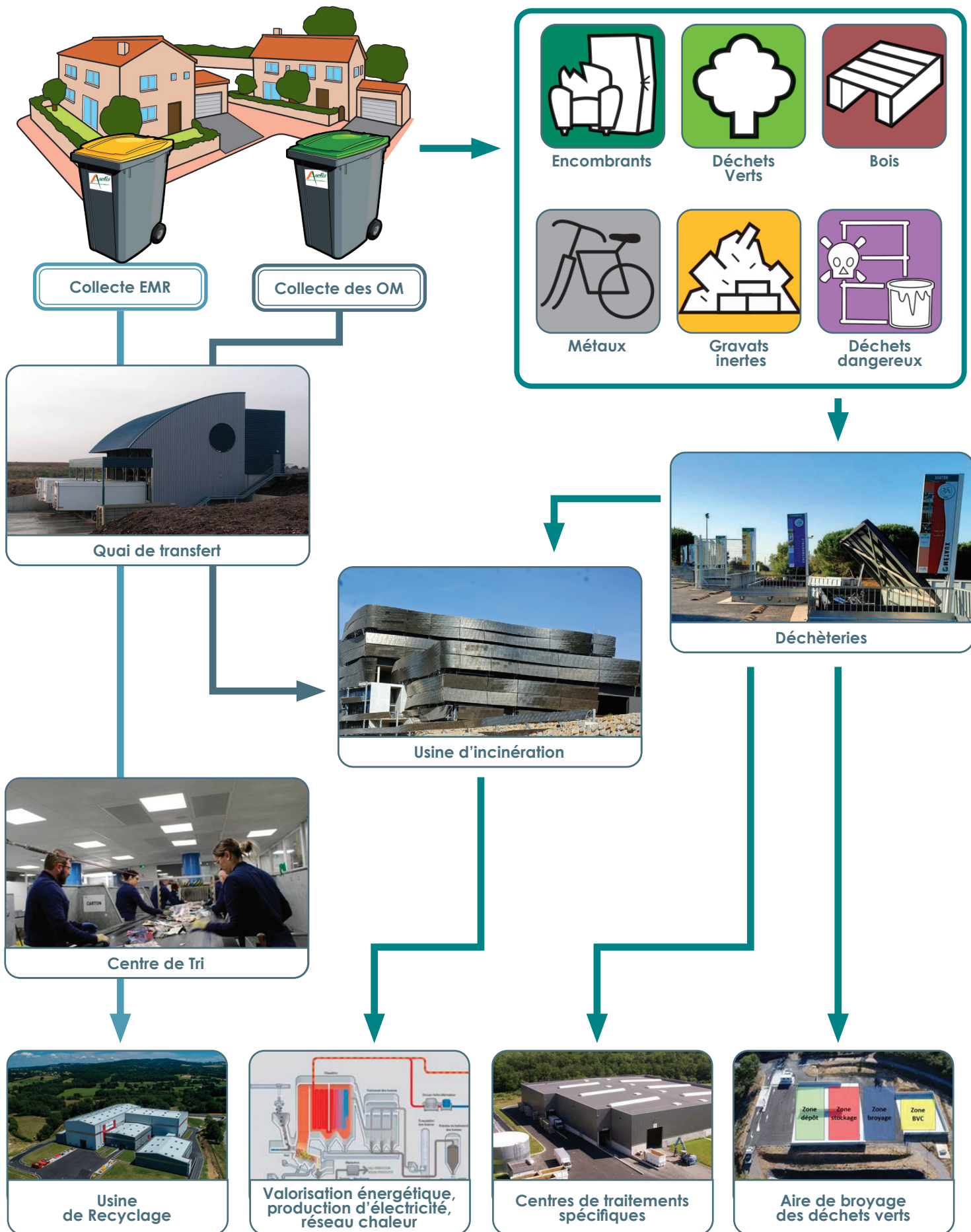
- **Recettes diverses**

Facturations des apports professionnels en déchèterie, rachats de matériaux (fer/ carton), soutiens éco-organismes (DEEE, REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment -PMCB...)

**Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 ([www.sydetom66.fr](http://www.sydetom66.fr)).**

**Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.**

# ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



# LA COLLECTE

## ORGANISATION ET MOYENS

### I.) L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

#### A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.

Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :



- Une collecte des bacs individuels en porte à porte (en totalité ou partiellement sur 9 communes)
- Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Llauro, Montauriol, Oms, Ste Colombe, Terrats, Tordères).

- La collecte est organisée par équipes de trois agents :



- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).

- Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

**Le 23 novembre 2015**, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

- Planning de collecte :

	Bacs Verts OM	Bacs Jaunes EMR	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspres	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe de la Commanderie	lundi - vendredi	mercredi	mercredi

St Jean Lasseille	lundi		mercredi
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi
Thuir	Selon zonages définis		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

## B.) Les déchets collectés au plus près des habitants

### 1.) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages (EMR et Verre) et des biodéchets.

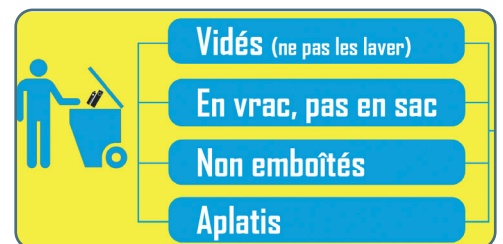
Ce sont notamment les déchets ordinaires provenant du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...), balayures et résidus de toutes sortes...

Les biodéchets sont valorisables en compost ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels et partagés sont déployés sur tout le territoire et permettent ainsi d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles.

Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants



### 2.) Les Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune)



- Tous les emballages se trient dans les poubelles jaunes :

Trier n'a jamais été aussi simple !

- Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- Les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres.
- Pour un gain de place : les bouteilles peuvent être écrasées et les cartons pliés.

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les objets, les emballages emboîtés, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération !

- Bon à savoir :

30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri.



### 3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire.

Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres.

La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes.

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

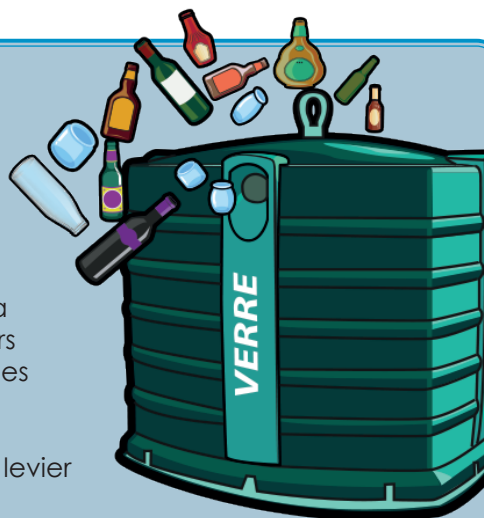
Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux.

De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées.

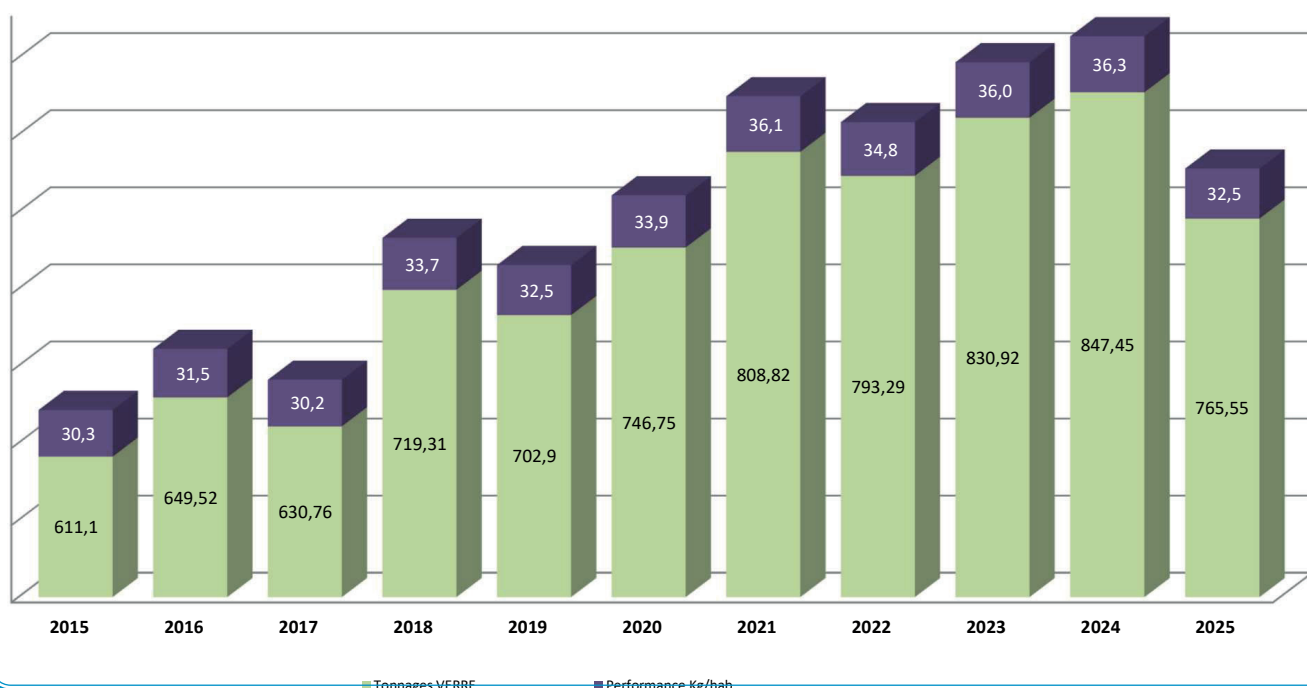
Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

En 2025, 162 colonnes étaient en place sur notre territoire.

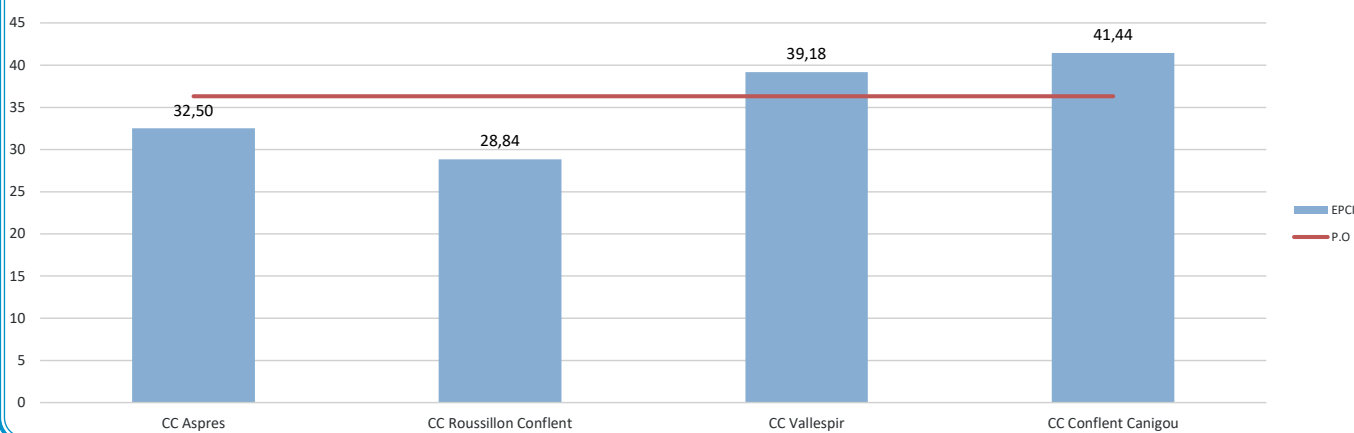
- Les colonnes HS sont systématiquement remplacées afin de maintenir un parc fonctionnel.



### Evolution du tonnage de la collecte du verre (en Tonnes)



### Comparatif ratios Verre 2025 sur les P.O - Kg/hab



En 2025 nous constatons une baisse de -10,6 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2024.

La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de 32,5 Kg/hab en 2025. Ce ratio est en-dessous de la performance du département qui est de 36,31 kg/ hab.

• Tonnages Verre par commune et évolution du ratio Kg/hab

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2023	Kg/hab 2025	Evolution Kg/hab 2024-2025 (en %)
<b>Banyuls-dels-Aspres</b>	59,15	1 499	39,5	-11,9
<b>Brouilla</b>	47,59	1 607	29,6	-12,9
<b>Caixas</b>	6,37	137	46,5	-28,0
<b>Calmeilles</b>	4,69	63	74,4	-14,6
<b>Camelas</b>	27,25	473	57,6	-7,5
<b>Castelnou</b>	13,67	286	47,8	-14,2
<b>Fourques</b>	34,03	1 364	24,9	-12,4
<b>Llauro</b>	19,72	314	62,8	43,5
<b>Montauriol</b>	10,58	258	41,0	-9,2
<b>Oms</b>	12,25	369	33,2	-7,8
<b>Passa</b>	28,88	1 133	25,5	-20,1
<b>Ste Colombe de la Commanderie</b>	12,48	189	66,0	-10,0
<b>Saint-Jean-Lasseille</b>	42,54	1 644	25,9	-24,2
<b>Terrats</b>	26,48	820	32,3	-1,4
<b>Thuir</b>	253,55	8 397	30,2	-8,1
<b>Tordères</b>	8,64	191	45,2	-24,6
<b>Tresserre</b>	29,71	1 191	24,9	-7,2
<b>Trouillas</b>	91,91	2 360	38,9	-11,9
<b>Villemolaque</b>	36,06	1 294	27,9	-13,9
<b>TOTAL</b>	<b>765,55</b>	<b>23 589</b>	<b>32,5</b>	<b>-10,6</b>

- Ratios Kg/hab. au-dessus de la moyenne départementale
- Ratios Kg/hab. au-dessous de la moyenne départementale
- Tonnages incluant les tonnages des déchèteries

• Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2025 : **36,31 kg/ hab./ an**

10 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab./an), soit plus de la moitié.

• Interprétation des données

1 seule commune sur 19 a vu son ratio kg/hab augmenter entre 2024 et 2025.

Le taux de captage du flux verre a diminué de 10,6 % en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».

Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).

Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries.

De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence

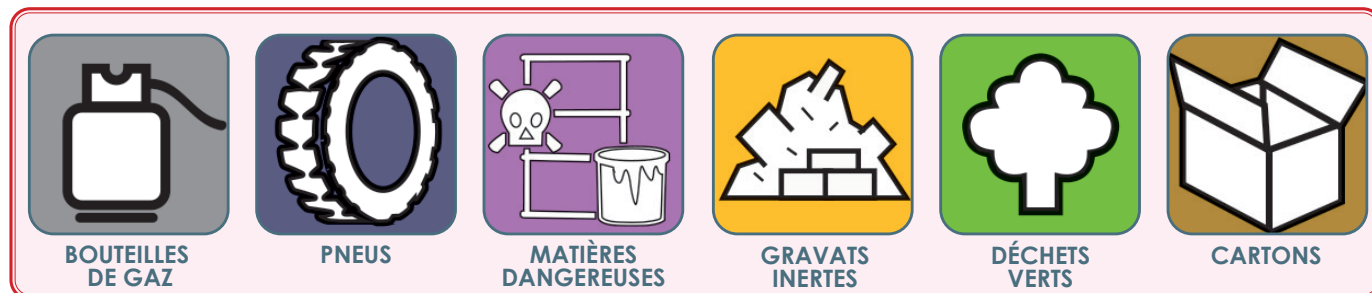
#### 4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

##### • Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : petits objets, petits électroménagers, étendoirs, carrelages, parquets, véhicules hors d'usage... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive



##### • Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Communes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de demandes traitées
<b>Banyuls Dels Aspres</b>	102	86	103	89	73	74	52	83
<b>Brouilla</b>	177	120	156	121	93	124	101	127
<b>Caixas</b>	4	5	9	10	6	9	6	7
<b>Calmeilles</b>	1	2	1	2	3	2	0	2
<b>Camélas</b>	7	2	4	5	1	2	4	4
<b>Castelnou</b>	2	0	7	1	3	6	5	3
<b>Fourques</b>	53	43	68	61	39	73	55	56
<b>Llauro</b>	20	10	17	11	19	12	13	15
<b>Montauriol</b>	15	10	12	6	6	11	15	11
<b>Oms</b>	49	31	30	19	27	9	17	26
<b>Passa</b>	28	25	55	37	18	29	22	31
<b>St Jean-Lasseille</b>	129	81	105	96	87	94	100	99
<b>Ste Colombe de la Commanderie</b>	4	0	2	1	0	0	0	1
<b>Terrats</b>	36	41	41	42	30	28	24	35
<b>Thuir (hors centre et HLM)</b>	304	165	296	274	300	321	366	289
<b>Tordères</b>	10	5	4	5	5	5	3	5
<b>Tresserre</b>	61	50	56	64	36	63	74	58
<b>Trouillas</b>	112	100	106	120	117	97	98	107
<b>Villemolaque</b>	65	52	53	58	44	44	45	52
<b>TOTAL demandes traitées</b>	<b>1179</b>	<b>828</b>	<b>1125</b>	<b>1022</b>	<b>907</b>	<b>1003</b>	<b>1000</b>	<b>1009</b>

La période COVID 2020 a fortement impacté ce service : service suspendu lors du 1<sup>er</sup> confinement puis reprise avec des demandes très importantes

## II.) LES MOYENS DE LA COLLECTE

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

### • Personnel :

• 21 agents dont :

- 1 Directrice des Services Techniques (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 responsable gestion & prévention déchets
- 1 responsable collecte (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 coordinateur collecte
- 1 agent d'accueil
- 8 chauffeurs dont 1 coordinateur collecte
- 8 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique – ensemble du parc véhicule)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

### • Véhicules :

• 6 camions-bennes

• 1 poly-benne

dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, du container chaise, lavage containers, ...).



### • Parc containers :

• 10976 bacs Ordures Ménagères dont 9941 individuels (<500 L) et 1035 collectifs. Ce qui représente un volume total de 2282 m<sup>3</sup>.

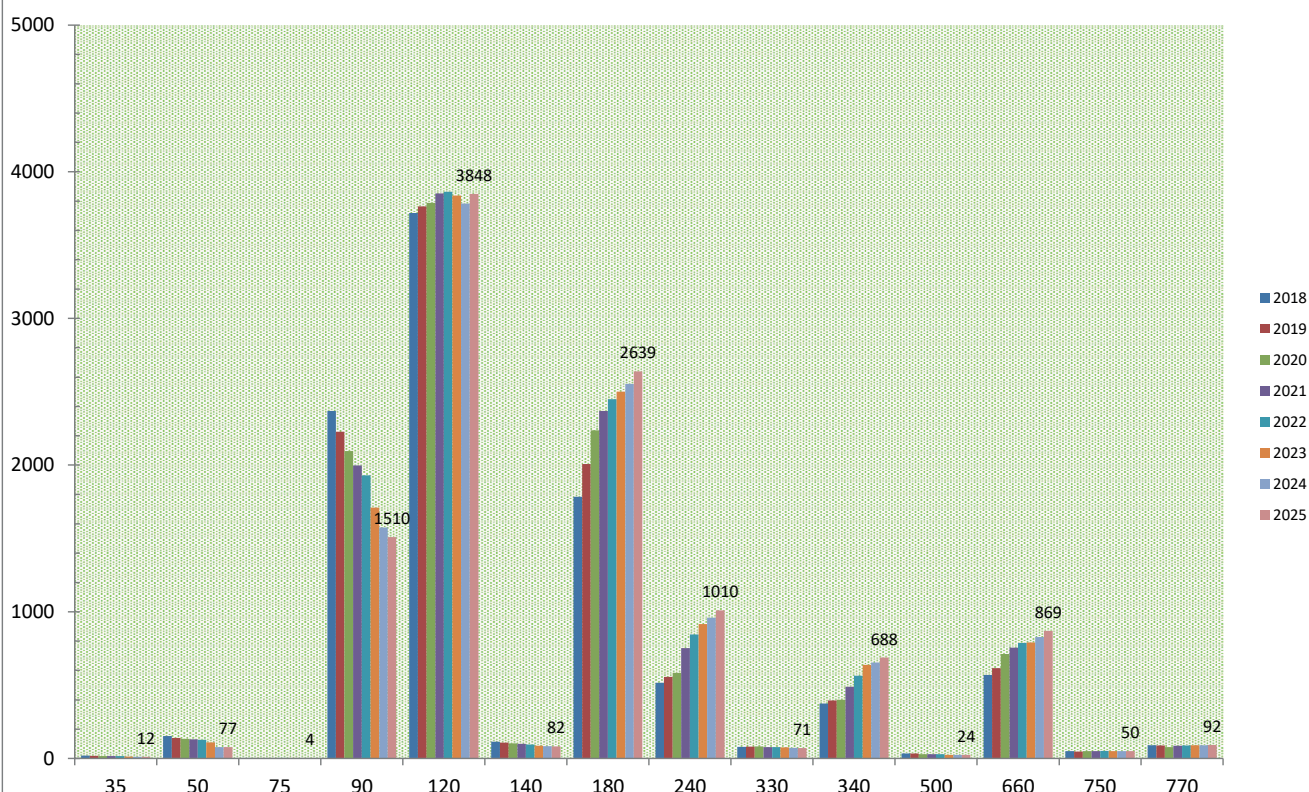
• 10503 bacs Emballages Ménagers Recyclables dont 9443 individuels (<500 L) et 1060 collectifs.

Ce qui représente un volume total de 2442 m<sup>3</sup>.

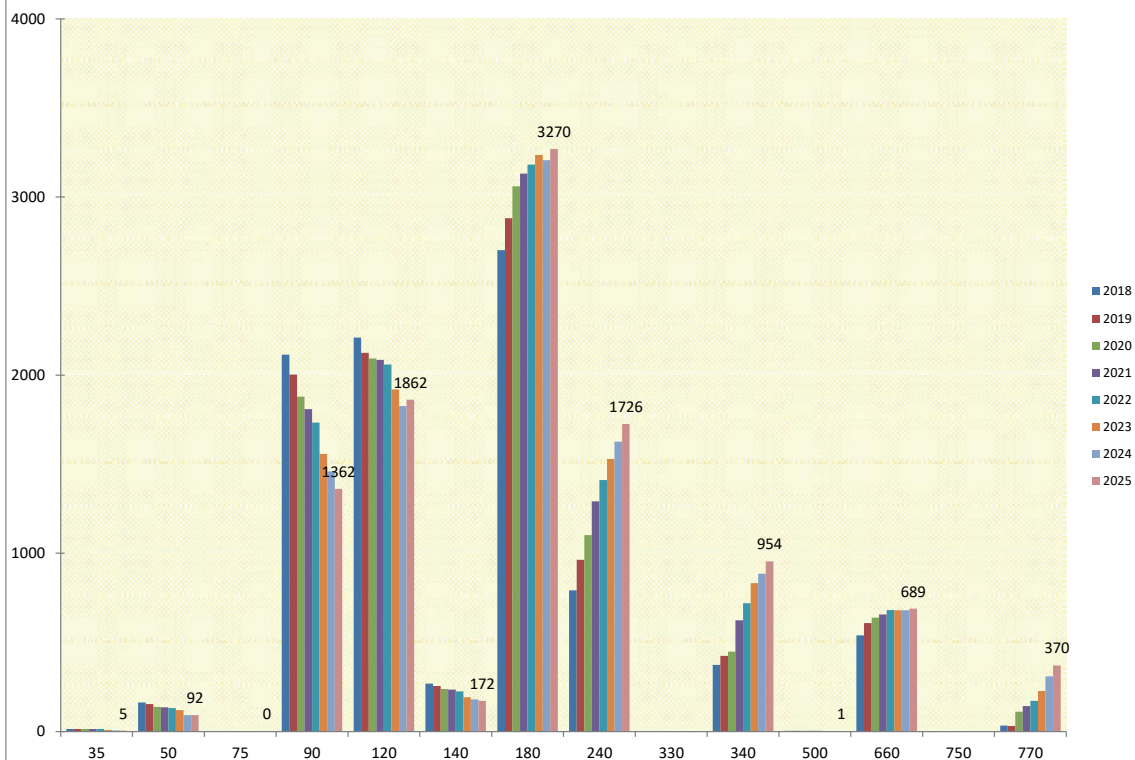
Les bacs individuels représentent 90% de notre parc et les bacs collectifs 10%.



Quantité de bacs Ordures Ménagères par volume



### Quantité de bacs Emballages Ménagers Recyclables par volume

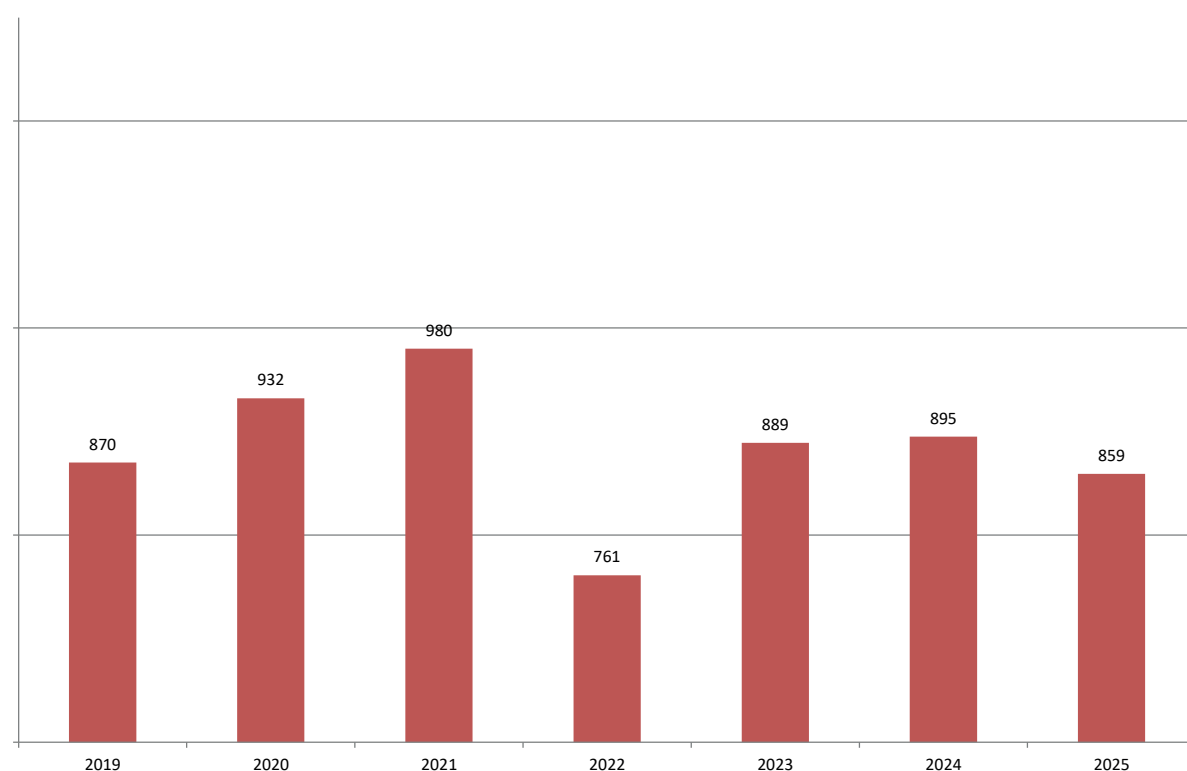


- Une maintenance en régie du parc containers

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie. En 2025, 859 interventions sur le terrain ont été réalisées par les services techniques de la CC Aspres.

Des opérations de lavage pour les bacs collectifs sont également effectuées par les agents de la Communauté de Communes.

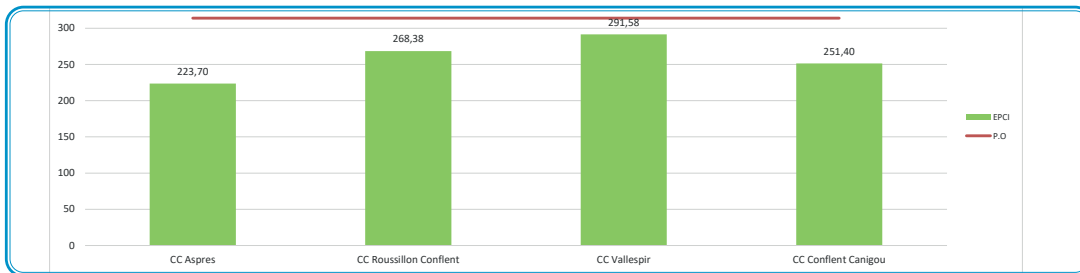
### Nombre d'interventions de maintenance sur le parc containers



# LA COLLECTE DES DÉCHETS EN CHIFFRES

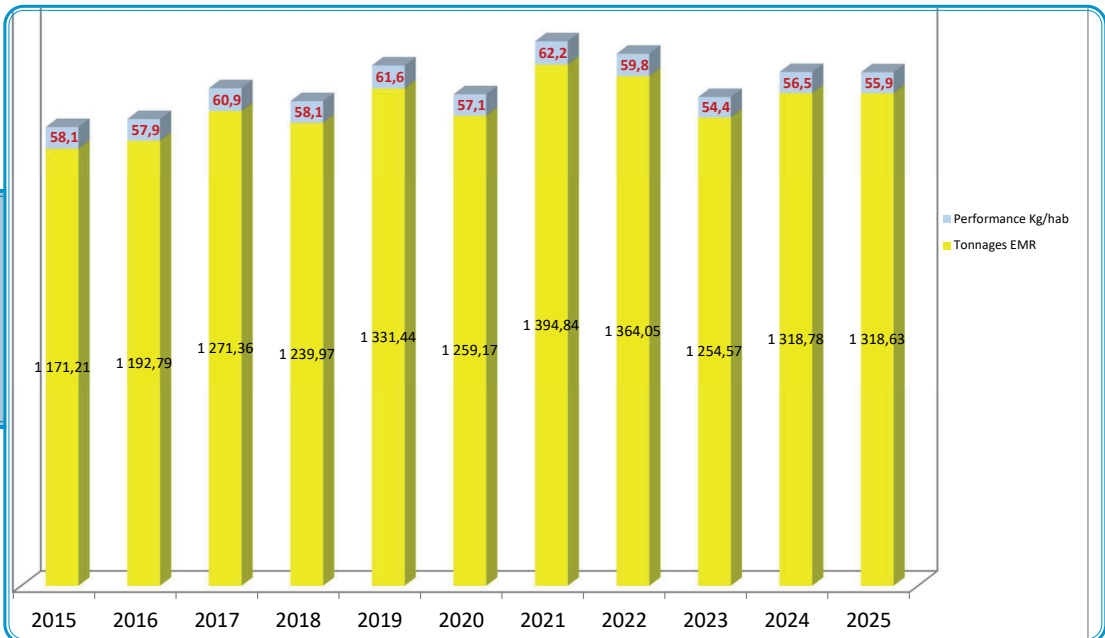


Évolution des tonnages des Ordures Ménagères ( en Tonnes)

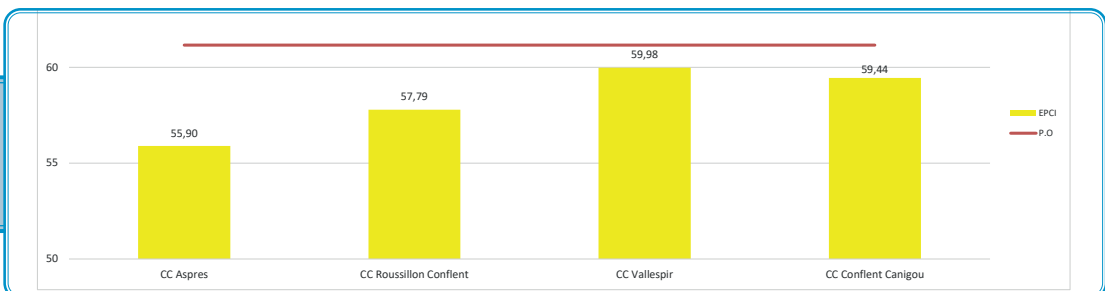


Comparatif ratios OMR 2025 sur les P.O. -kg/ hab.

Évolution des tonnages des Emballages Ménagers Recyclables ( en Tonnes)



Comparatif ratios EMR 2025 sur les P.O. -kg/ hab.



2025 nous constatons une augmentation de +1,8 % de la production totale (exprimée en Kg/hab) d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2024.

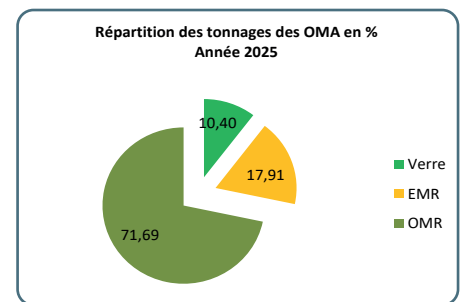
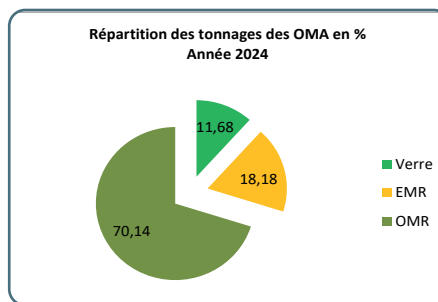
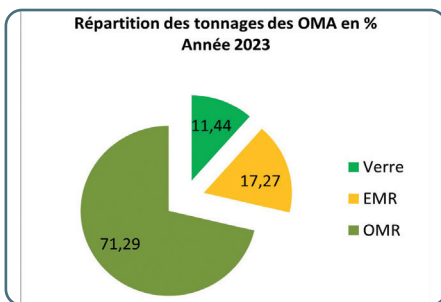
La performance de tri diminue de 3% en 2025.

Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et EMR. Depuis 2022, une tarification par flux a été appliquée par le SYDETOM66.

Flux	Tarif 2025
Part fixe	15.00
Ordures Ménagères	99.00
Biodéchets	40.00
Refus	122.00
EMR	38.00
Verre	35.00
Déchets Végétaux	40.00
Tout venant	186.00
Gravats	14.20

### • Taux de détournement 2023

TAUX DE DÉTOURNEMENT										
$\frac{\text{Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre)}}{\text{Total tonnes déchets collectés (OMR+EMR+Verre)}} \times 100$										
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	26,70	28,28	28,32	28,71	29,86	28,31



### III.) SERVICE PRÉVENTION GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

- **Personnel** : 3 agents contractuels

- **Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :**

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion & la prévention des déchets sur son territoire.

Depuis fin 2016, la Communauté de Communes des Aspres déploie des équipes d'ambassadeurs du tri.

Dans un contexte de coûts financiers de plus en plus importants en matière de gestion des déchets, les missions du pôle prévention revêtent un caractère stratégique.

En effet, pour contenir les coûts de traitement il est crucial de pouvoir agir afin de mieux détecter & orienter les tonnages valorisables vers les flux adéquats (EMR-Verre-EcoOrganismes...) mais également pouvoir réduire au travers d'animations, sensibilisations, actions spécifiques, la production de déchets des ménages, des institutions et professionnels de notre territoire.

- **Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre service de prévention :**

- Communication en porte à porte : Communiquer au plus près des habitants et des professionnels de notre territoire.

- Animations & Opérations de communications spécifiques : Sensibiliser les publics de tout âge au travers de moyens ludiques.

- Participation et soutien à des opérations « Nettoyons la nature » : Soutenir les initiatives locales et étendre la sensibilisation de nos populations.

- Sensibilisation/ Eco-exemplarité et formation à la gestion des déchets : Sensibiliser les professionnels et administrations de notre territoire pour une meilleure gestion du déchet. Sensibiliser l'ensemble des Mairies et services intercommunaux.

- Développer le compostage individuel et partagé : Inciter au tri à la source des biodéchets, déployer de nouveaux sites de composteurs partagés et en assurer le suivi. Organiser des opérations de distribution gratuite de compost. Préparer le tri à la source des biodéchets qui deviendra applicable sur tout le territoire national au 01/01/2024.

- Développer le compostage et des solutions de tri biodéchets sur les cantines scolaires du territoire

- Diagnostic bacs de regroupement et colonnes à verre Optimiser le parc existant, faciliter le geste de tri et augmenter positivement nos ratios de collecte.

- Contrôle qualité du tri : Traiter les incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte. Contrôler les bacs individuels et collectifs du territoire afin de mieux communiquer et corriger les erreurs de tri.

- Mettre à jour, animer, suivre et déployer le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) : Se conformer aux exigences réglementaires et insuffler à la collectivité une dynamique forte de gestion et prévention des déchets.



## • Le service Prévention déchets : en quelques chiffres

### - Animations & Opérations de communications spécifiques sur l'ensemble du territoire

- 106 animations scolaires ayant permis de sensibiliser 2277 enfants
- 42 animations grand public
- 17 publications sur Facebook
- 9 contrôles collecte sur le tri
- Conception d'un escape Game et de nouvelles animations scolaires

**TOTAL : 174 animations & Opérations de communications spécifiques**

### - Opérations dédiées aux biodéchets et au compostage

- 3 ventes de composteurs
- 3 opérations de porte à porte dédiées à la promotion du compostage ayant ciblées 134 foyers.
- 76 composteurs individuels vendus
- +4 sites de compostage partagé déployés (57 au total sur le territoire des Aspres)
- 9 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs
- 10 Tonnes de biodéchets collectées sur les cantines scolaires de Thuir et déviées vers la plateforme Grap Sud à St Feliu d'Avall.
- Des campagnes de pesées sur les cantines scolaires du Territoire afin de trouver des pistes d'amélioration.

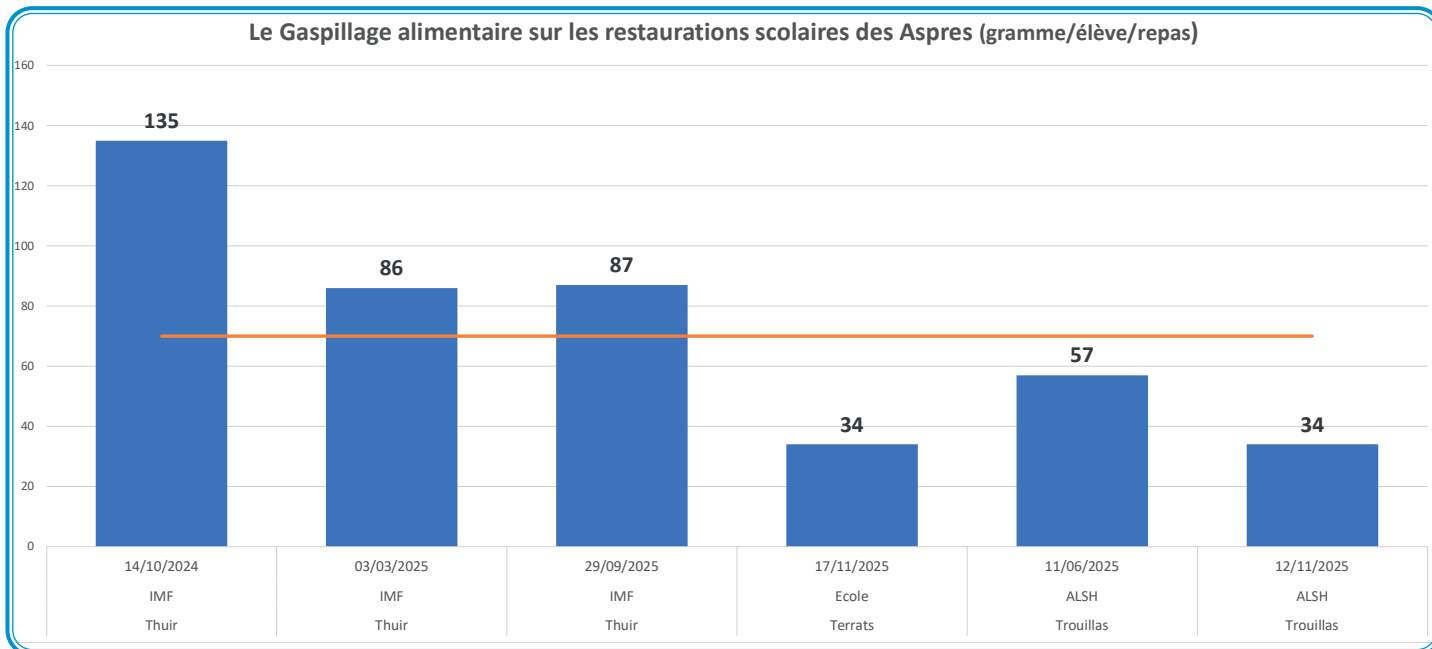
### - Le gaspillage alimentaire sur les cantines scolaires des Aspres

Traiter le biodéchets est un axe majeur du service déchets de la CC Aspres. Or réduire à la source le biodéchets est également une priorité.

C'est ainsi que le service prévention mène des campagnes de pesées sur les cantines scolaires des Aspres. Ces campagnes aboutissent sur des propositions opérationnelles visant à réduire ce phénomène.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus.

La moyenne nationale du gaspillage alimentaire, représentée par la courbe orange est de 70g/enfant/repas.



## • Fin du Programme Local de prévention des déchets 2020-2025 avec d'excellents résultats

### Bilan du PLPDMA 2020-2025

63 sites de compostage collectif en fonctionnement → Objectif atteint : 60 sites d'ici fin 2025

13/14 cantines scolaires bénéficiant d'une solution biodéchets → L'ESAT de Tordères reste la seule cantine où les biodéchets doivent être déviés.

3020 composteurs individuels déployés depuis 2006 soit 24% des foyers des Aspres équipés → Objectif en cours : 25% d'ici fin 2025 (3125 composteurs)

-25kg/hab. de production des Ordures Ménagères en 2 ans (entre 2021 et 2023)

40 000€ HT d'achat d'équipements et matériels par la CC Aspres pour assurer le tri à la source des biodéchets (composteurs collectif et individuels, bioseaux, panneau, thermomètre, brass'compost...) dont 30% de ce coût subventionné

33 000 €/ an de coûts évités grâce au détournement des biodéchets

1 ETP « Guide Composteur » dédié au suivi et à l'entretien des plateformes de compostage installées sur le territoire.

2 ETP dédié à la communication et animations pour une mise en avant du compostage.

180 animations scolaires effectuées sur 12 écoles du territoire depuis 2022 → Objectif atteint (12/an soit 72 sur 6 ans)

5 évènements par an en moyenne sont proposés dans le cadre du périscolaire → Objectif atteint (5/an)

10 évènements en moyenne sont organisés sur l'ensemble du territoire par an → Objectif atteint (5/an)

5 stands de communication en moyenne sont tenus sur les marchés du territoire par an → Objectif atteint (3/an)

2 distributions de compost en moyenne sont organisées par an sur le territoire → Objectif atteint (2/an)



## • Vote d'un nouveau Programme Local de prévention des déchets 2026-2031

Le 18 décembre 2025 Le Conseil communautaire a voté le nouveau programme local de prévention des déchets de la Communauté de Communes des Aspres.

Ainsi les services poursuivront leur travail visant à réduire les quantités de déchets produites sur le territoire, mais également à communiquer pour améliorer la gestion de nos déchets.



## A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

### • Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des Ordures Ménagères (soit environ 40 kilos par an et par habitant), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

La pratique du compostage est désormais au cœur des stratégies de prévention. En effet le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**.

### • Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

### • Les enjeux économiques du compostage :

La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.

A ce jour 3 025 composteurs individuels ont été déployés sur notre territoire (soit potentiellement près de 2 949 foyers équipés). Sachant qu'il y a en moyenne 2.2 personnes par foyer dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- $3025 \times 2,2 \times 40 = 266$  tonnes
- $266 \text{ tonnes} \times 99 \text{ € (Tarification par flux 2024 : coût OM)} = \mathbf{26\ 334 \text{ € d'économie par an}}$

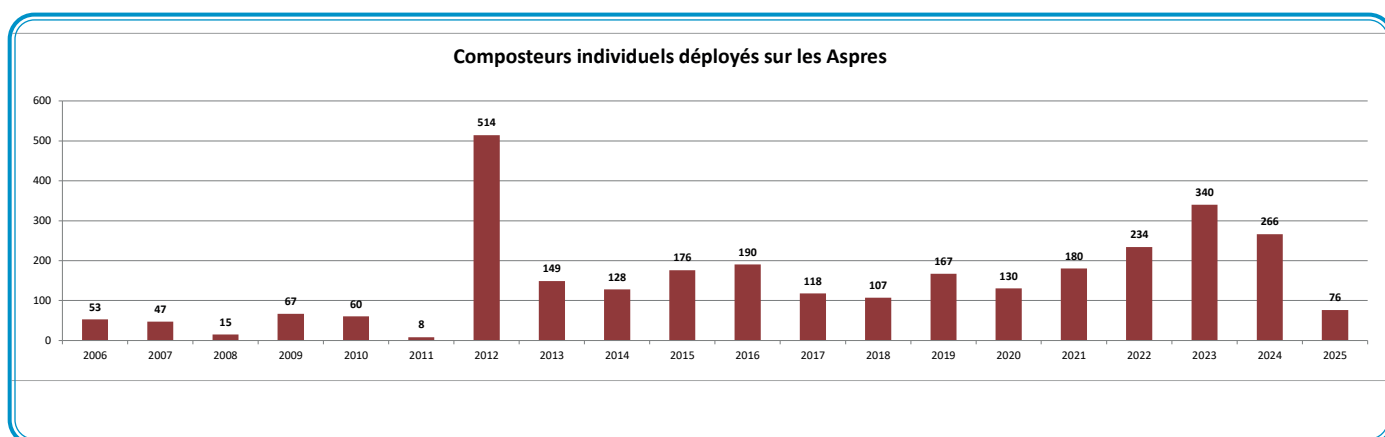
**En 2025, 76 composteurs individuels ont été délivrés sur le territoire des Aspres.**

Notre territoire dispose d'une bonne dotation en composteurs individuels, ce qui a permis de traiter de nouveaux axes de travail biodéchets en 2025.

**L'accent a été porté sur la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de nos cantines scolaires, tout en maintenant les sites de compostage partagé fonctionnels.**

### • Les composteurs sur notre territoire :

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs individuels a permis de doper l'acquisition de ces équipements.



Ainsi cela porte à 3025 le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2025 sur les Aspres

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES COMMUNES DES ASPRES

N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	PARKING DE L'ÉCOLE	Composteurs partagés	
2	BANYULS DELS ASPRES	EGLISE	Composteurs partagés	
3	BANYULS DELS ASPRES	LES PINS	Composteurs partagés	
4	BANYULS DELS ASPRES	BEL ASPRES	Composteurs partagés	
5	BROUILLA	CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
6	BROUILLA	MAIRIE	Composteurs partagés	
7	BROUILLA	MAGNOLIAS	Composteurs partagés	
8	BROUILLA	VENDANGES	Composteurs partagés	
9	BROUILLA	OLIVIERS	Composteurs partagés	
10	BROUILLA	MICOULIERS	Composteurs partagés	
11	BROUILLA	CENTRE	Composteurs partagés	
12	BROUILLA	ARRIÈRE CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
13	BROUILLA	FONTENILLES	Composteurs partagés	
14	BROUILLA	GENTIANES	Composteurs partagés	
15	BROUILLA	CIMETIÈRE AVANT	Composteurs partagés	
16	BROUILLA	ANCIENNE GARE	Composteurs partagés	
17	CALMEILLES	CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
18	CASTELNOU	SECTEUR SALLE TILLEUL	Composteurs partagés	
19	FOURQUES	PARKING CENTRE-VILLE	Composteurs partagés	
20	FOURQUES	PARC DU LOTISSEMENT LE RÉART	Composteurs partagés	
21	FOURQUES	SECTEUR ÉCOLE	Composteurs partagés	
22	LLAURO	LE BELVÉDÈRE RUE DES ACACIAS	Composteurs partagés	
23	LLAURO	RUE DES MIMOSAS	Composteurs partagés	
24	MONTAURIOL	HAMEAU LES HOSTAETS	Composteurs partagés	
25	OMS	MAIRIE	Composteurs partagés	Nouvelle installation 2025
26	PASSA	CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
27	PASSA	MAIRIE	Composteurs partagés	
28	PASSA	JIMI HENDRIX	Composteurs partagés	
29	ST JEAN LASSEILLE	ÉCOLE	Composteurs partagés	
30	ST JEAN LASSEILLE	CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
31	ST JEAN LASSEILLE	NELOUS	Composteurs partagés	
32	STE COLOMBE	PARKING CENTRE VILLAGE	Composteurs partagés	
33	TERRATS	MAIRIE	Composteurs partagés	
34	TERRATS	RUE DU COLOMBIER	Composteurs partagés	
35	THUIR	ALLÉE DES DAMES (COLLÈGE)	Composteurs partagés	
36	THUIR	LE VIDRES	Composteurs partagés	
37	THUIR	LES ESPASSOLES	Composteurs partagés	
38	THUIR	LE SALAOU	Composteurs partagés	
39	THUIR	HLM LOUIS NOGUÈRES	Composteurs partagés	
40	THUIR	BOULEVARD JEAN JAURÈS	Composteurs partagés	
41	THUIR	JARDINS PARTAGÉS	Composteurs partagés	Nouvelle installation 2025
42	TORDÈRES	PARKING ÉCOLE	Composteurs partagés	
43	TRESSERRE	SECTEUR MARINADE	Composteurs partagés	
44	TRESSERRE	AVENUE DE PASSA	Composteurs partagés	
45	TRESSERRE	AVENUE DE NIDOLÈRES	Composteurs partagés	
46	TRESSERRE	CHEMIN DE LA VIGNE	Composteurs partagés	Nouvelle installation 2025
47	TROUILLAS	PARKING GRAND RUE	Composteurs partagés	
48	TROUILLAS	MONASTIR	Composteurs partagés	
49	TROUILLAS	ORÉE DES CHÊNES	Composteurs partagés	
50	TROUILLAS	LOTISSEMENT LES ASPRES	Composteurs partagés	
51	TROUILLAS	LES HAUTS-PLATEAUX	Composteurs partagés	
52	TROUILLAS	CIMETIÈRE	Composteurs partagés	
53	TROUILLAS	QUARTIER LE TONKIN	Composteurs partagés	
54	TROUILLAS	TRAVERSE DE THUIR	Composteurs partagés	Nouvelle installation 2025
55	VILLEMOLAQUE	LOTISSEMENT LAS HORTES	Composteurs partagés	
56	VILLEMOLAQUE	BARDAGIS	Composteurs partagés	
57	VILLEMOLAQUE	LES ALBÈRES	Composteurs partagés	

COMPOSTEURS INSTALLÉS SUR LES CANTINES SCOLAIRES				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	OBSERVATIONS
1	BANYULS DELS ASPRES	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
2	BROUILLA	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
3	FOURQUES	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
4	PASSA	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
5	TERRATS	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
6	THUIR	CRÈCHE + ALSH MATERNELLE	Composteurs autonomes en établissement	
7	THUIR	PIJ + ALSH PRIMAIRE	Composteurs autonomes en établissement	
8	TRESSERRE	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	Nouvelle installation 2025
9	TROUILLAS	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	
10	TROUILLAS	ALSH	Composteurs autonomes en établissement	
11	VILLEMOLAQUE	ÉCOLE	Composteurs autonomes en établissement	

COMPOSTEURS DIVERS				
N°	COMMUNE	ADRESSE / LOCALISATION	TYPE DE PLATEFORME	
1	ST JEAN LASSEILLE	ECOLE PRIMAIRE	Composteurs pédagogiques	
2	THUIR	ECOLE JULES FERRY	Composteurs pédagogiques	

• Bilan biodéchets 2025 :

- +4 sites de compostage partagé déployés (57 au total sur le territoire des Aspres).
- 8 cantines scolaires sensibilisées et équipées de composteurs collectifs.
- 10 Tonnes de biodéchets collectées sur les 2 cantines scolaires de Thuir.

Photos de plusieurs plateformes de compostage partagé installées sur les Aspres



• Collecte & traitement test des biodéchets des cantines scolaires de Thuir

En février 2022, la Communauté de Communes s'est lancée dans un test de collecte & traitement des biodéchets des 2 cantines scolaires de Thuir (4 écoles & 500 repas/jour) en partenariat avec la société Compost66.

Ce test a permis de se préparer à la réglementation imposant un tri à la source des biodéchets au 01/01/2024. **+21 Tonnes de biodéchets ont ainsi été détournées entre février 2022 et le 31/12/2023, soit près d'1 Tonne par mois.**

Fort de cette expérience la Communauté de Communes a ensuite apporté une solution interne à la gestion des biodéchets des 2 cantines scolaires de Thuir, dès le 01/01/2024 :

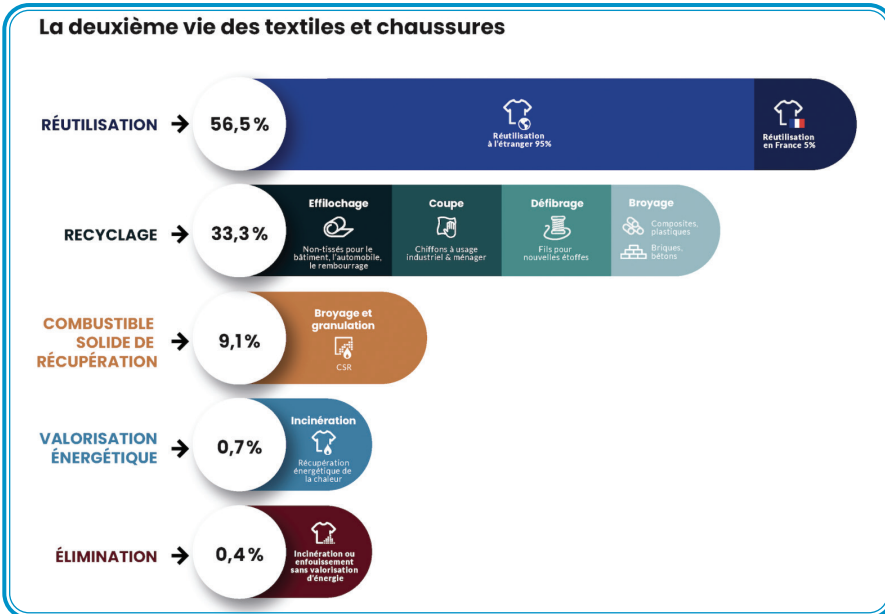
Ces biodéchets sont collectés par les services techniques de la CC Aspres, puis apportés sur une plateforme agréée SPA3 (Grap Sud sur St Feliu D'avall) afin qu'ils soient traités (obtention de compost).

## Réemploi et valorisation du textile : Les colonnes Textiles

Que deviennent les textiles avec le Relais :

97% des Textiles, Linges de maison et Chaussures sont valorisés

# LE RELAIS



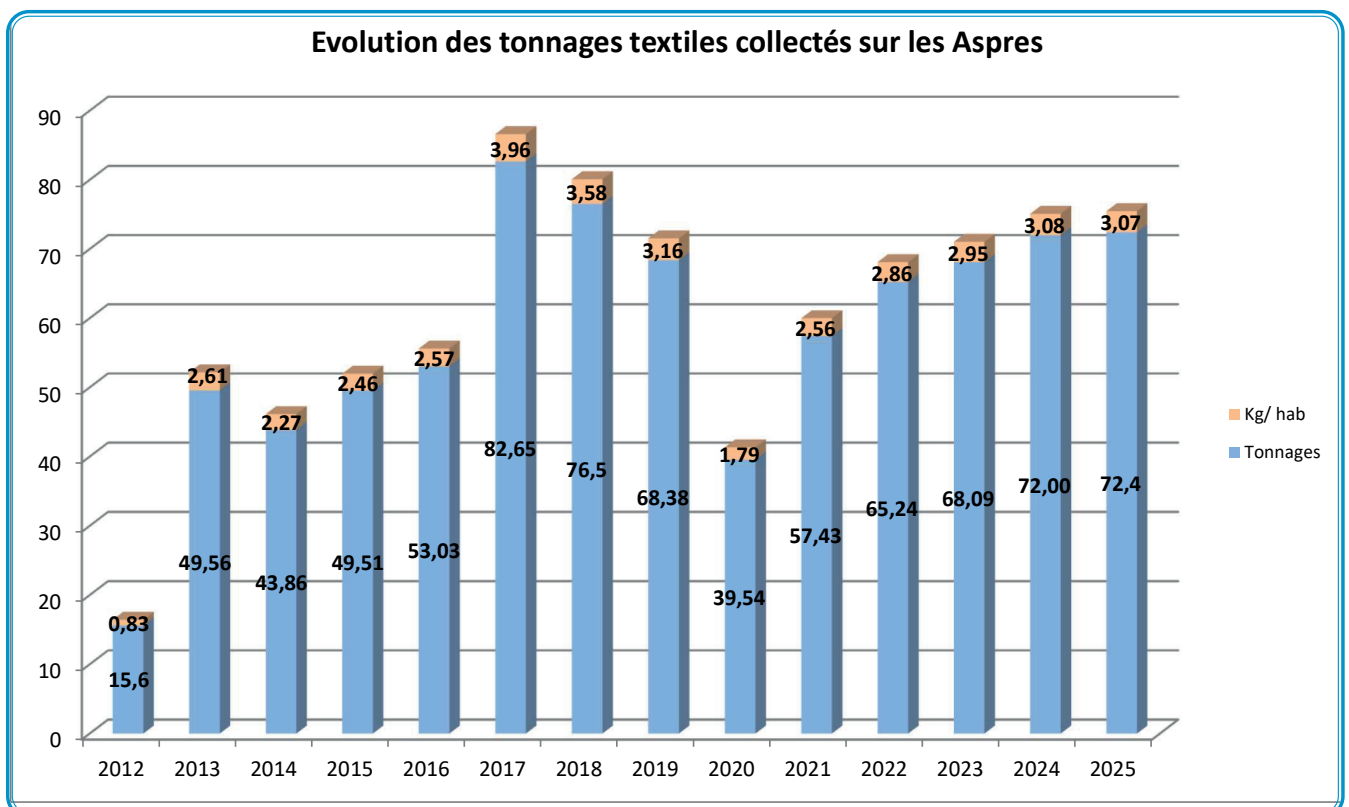
- 15 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs existants sur notre territoire, tels que l'action des associations.

- En 2025, 22 colonnes textiles sont en place sur les Aspres



## L'Eco-exemplarité :

- La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche afin de développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire, tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ainsi des actions ont été déployées au sein des services de la CC Aspres : Achat et utilisation de vaisselle réutilisable, remplacement des bouteilles d'eau en plastique par des gourdes, amélioration du tri sélectif, collecte des piles usagées, paramétrage des imprimantes en impression Recto/ Verso et Noir & Blanc, configuration de signatures écologiques pour les mails envoyés, mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et sur les points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).



# LES DÉCHÈTERIES



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :  
- THUIR - TROUILLAS

## 1 ) PRINCIPES

### • Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les Ordures Ménagères ou les Emballages Ménagers Recyclables en raison de leurs poids, leurs volumes ou leurs natures.

### Objectifs

- Réduction des dépôts sauvages.
- Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- Une contribution à la protection de l'environnement.
- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

### Conditions d'accès

- Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'un badge d'accès.
- Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer un badge d'accès (ils ne participent pas au financement du service au travers du paiement de la TEOM).
- Les professionnels sont admis mais soumis à une tarification.

## 2 ) LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

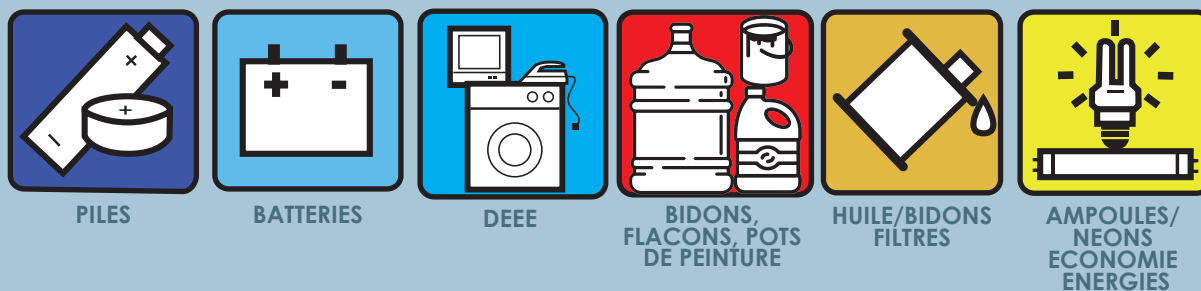
• Ces déchets se répartissent en deux catégories :

• Les déchets non Dangereux

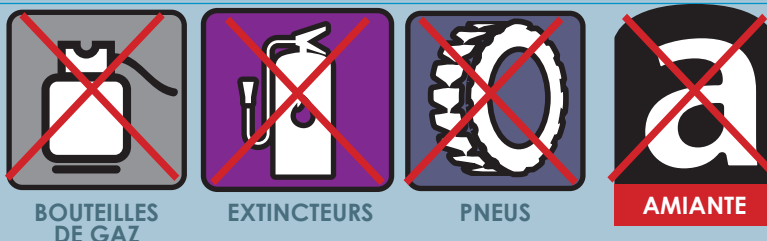


• Les déchets Dangereux (dds)

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



En l'absence de filières adaptées, certains flux ne sont pas acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, déchets amiantés.



## 3 ) LES HORAIRES D'OUVERTURE

### Horaires d'ouverture

Toute l'année du Lundi au Samedi :  
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30

**Fermeture les dimanches et jours fériés.**

## 4 ) LES MOYENS DE LA COLLECTE ET DE LA RÉCEPTION DES DÉCHETS

### • Les déchèteries disposent de :

- 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
- Effectif global de 5 – 6 agents
- 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR

## 5 ) LA GESTION DE L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement et/ou la valorisation.

### a) L'enlèvement des déchets

Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
Tout venant /Bois Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
Fer / Carton	OURRY-VAILLS
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
DEEE	ÉCOLOGIC
Textiles	LE RELAIS
Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment	ÉCOMAISON & VALOBAT

### b) Coûts de traitement pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coûts de traitement 2025 pour la collectivité
Tout venant	Société TUBERT (Elne)	186€/tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	58,20 €/tonne
Déchets verts	Plate-forme de broyage du Sydetom 66 (Thuir)	40 €/ tonne
Gravats	Valormat (Trouillas)	14,20 €/Tonne
Fer / cartons	Société TUBERT (Elne)	Reprise ou facturation suivant l'évolution des cours du marché
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

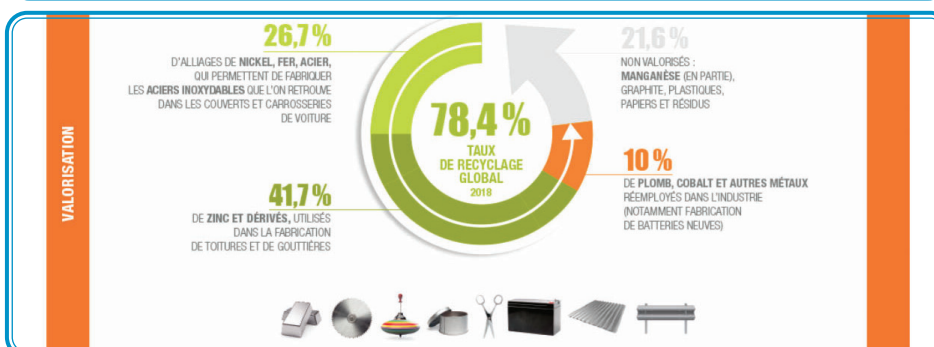
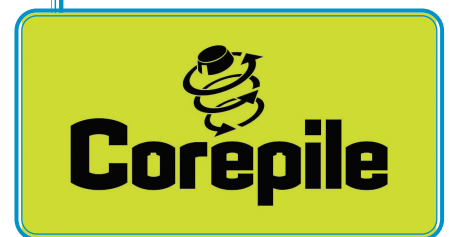
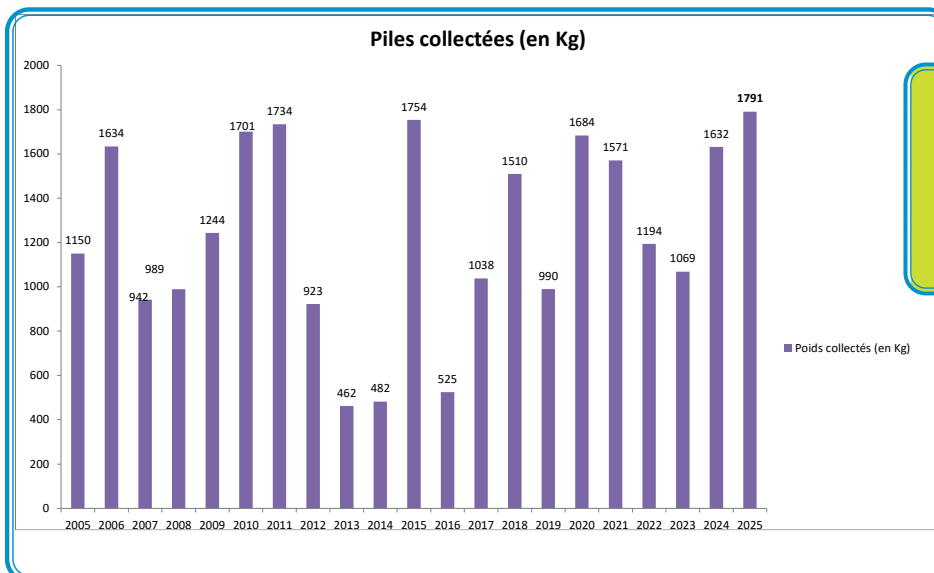
Déchets spéciaux pris en charge gratuitement :	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
Cartouches d'imprimantes	IDA66 et la ligue contre le cancer
Verre	Société VIAL
DEEE	ECOLOGIC Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	LE RELAIS
Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment	ECOMAISON & VALOBAT Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

## c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

### 1. ) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme). Ces solutions viennent donc s'ajouter aux points de collecte déchèteries.

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants. Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1m<sup>3</sup> de terre pendant 50 ans.



## 2) Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

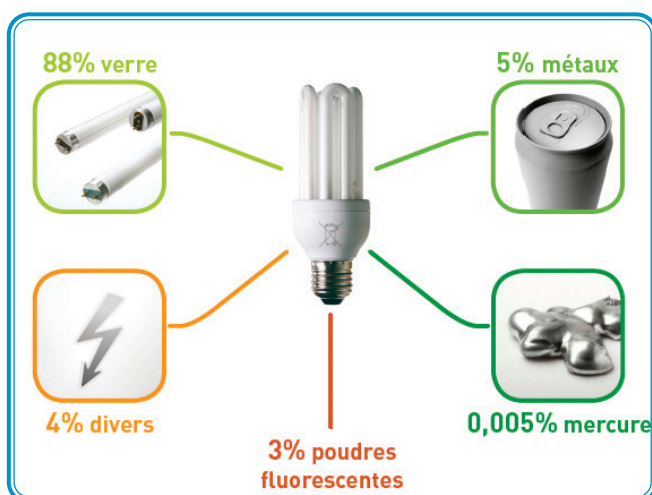
Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais récupérer gratuitement dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies «point de collecte», repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)



## 3.) Les ampoules et tubes «néons»

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont des points de collecte pour les ampoules et tubes « néons » dites de nouvelles générations.

Une telle collecte permet de recycler à 93% les ampoules et tubes «néons» concernés. Le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.



## 4.) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

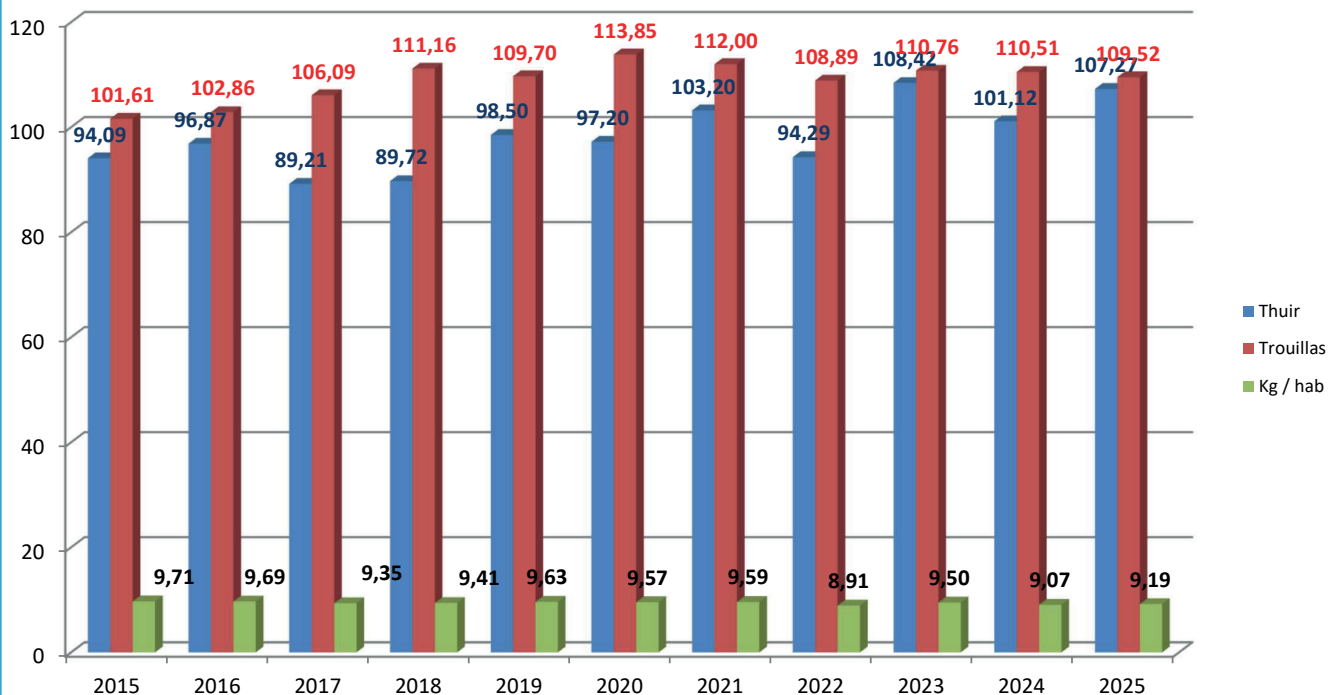
En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006.

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Afin d'accueillir et capter ces DEEE, 2 containers maritimes sont déployés sur chacune de nos déchèteries.



### Evolution des tonnages DEEE collectés en déchèterie



#### • Bilan :

Entre 2015 et 2025 les tonnages DEEE collectés sur nos deux déchèteries ont évolué de +11%.

Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.

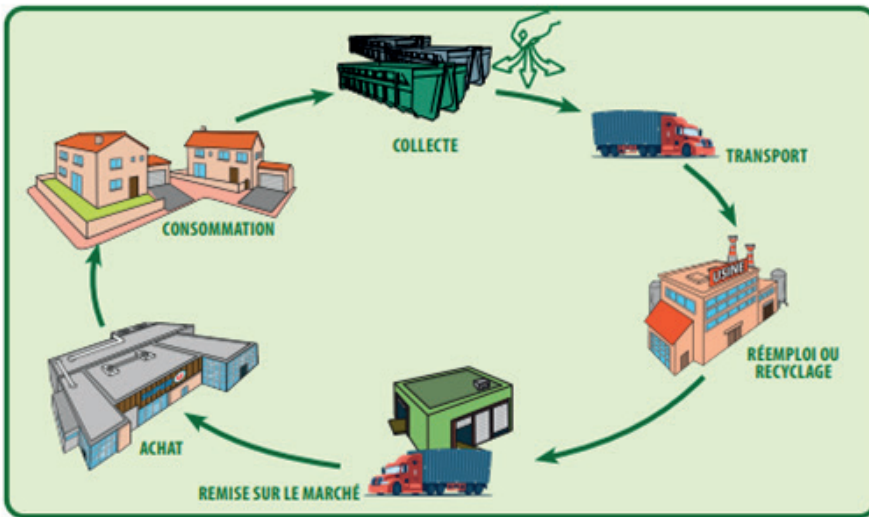
## 5.) Les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB)

En 2025, le tri des déchets s'est renforcé sur les déchèteries de Thuir et Trouillas.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2025 a permis de déployer, sur les déchèteries de la Communauté de Communes, de nouvelles filières permettant d'accroître le tri de nos déchets et ainsi réduire le traitement par incinération et enfouissement.

Totalement impliquée dans les questions environnementales, et la préservation de son environnement, la Communauté de Communes des Aspres a donc pris un nouveau tournant sur le tri des déchets sur ses 2 déchèteries.





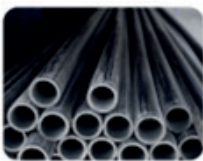
**Bois**  
Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.



**Rembourés**  
Les canapés sont broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.



**Matelas**  
La mousse des matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judos.



**Métaux**  
Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits.



**Couettes et oreillers**  
Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en énergie.



**Menuiseries vitrées**  
Les fenêtres sont collectées puis démantelées, ce qui permet de recycler du verre plat en boucle courte.



**Plastiques**  
Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des tuyaux.



**Laines minérales**  
Les laines minérales seront recyclées et utilisées dans les chantiers pour l'isolation thermique des bâtiments (isolation des murs et isolation des combles).



**Plâtre / placoplâtre**  
Les déchets de plâtre sont broyés, déferallés, criblés, puis traités mécaniquement pour obtenir une poudre de gypse conforme à son intégration dans le process de fabrication de nouveaux produits.

Les isolants en laine minérale, de verre et de roche, sont durables, faciles à démonter et ils peuvent être recyclés à l'infini sans perte de qualité.

• Une nouvelle signalétique et de nouveaux dispositifs de collecte

Cette nouvelle REP s'est accompagnée du déploiement de nouveaux dispositifs de collecte et d'une signalétique totalement revue pour les déchèteries.

**MOUSSES PLASTIQUES HORS BOIS**

**OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON**

- Mobilier intérieur et extérieur (canapés, fauteuils, chaises, banquettes, table, stores, meubles en rot, mobilier avec vitrage...)
- Litière (matras, sommiers...)
- Bricolage et jardin (caisses à outils, seaux et bacs, bords d'arrimage...)
- Jouets (jouets pour d'extérieur, jouets d'intérieur, jouets, jouets premier âge...)

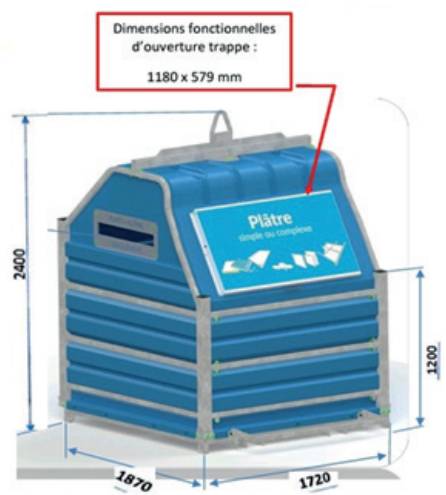
**INTERDITS**

Objets dangereux

**BÂTIMENT**

- Bois de charpente et d'ossature
- Plancher bois
- Panneau bois pour cloison (OSB, MDF...)
- Mobilier en bois (chaises, table, meuble de salle à manger, table de bain...)
- Jouets en bois (ballons, portiques)
- Articles de bricolage et de jardin en bois (tabourets, bancs...)

**MULTI BOIS B**



**o.c.a. BÂTIMENT**

**LAINE DE VERRE**

**INTERDIT**

- Laine de roche
- Métaux (feuille d'aluminium)
- Céramique, bois
- Laine de verre mouillée
- Bitume

**MA 2<sup>ème</sup> VIE**

La laine de verre est proposée sous forme de carton pour redonner de la laine de verre.

• LAINE DE VERRE EN PANNEAU, EN ROULEAU, AVEC SURFAÇAGE (KRAFT, VOILÉ POLYESTER)

• LAINE DE VERRE NOIRE SÈCHE OU PEU HUMIDE

• DALLES DE PLAFOND EN LAINE DE VERRE AVEC SURFAÇAGE

• LAINE DE VERRE ANCIENNE

**o.c.a. BÂTIMENT**

**PLÂTRES COMPLEXE**

**PEUT COMPORTER :**

- Des déchets à base de plâtre
- Des déchets de bois de verre, verre, verre ou à base de fibre de verre
- Des déchets de béton, ciment, revêtement vitré, etc.

**CONDITIONS**

- Doit être propre (non souillé)
- Doit être exempt de béton, cellulose, brique, plâtre, etc.
- Danger, Ferraille

**MA 2<sup>ème</sup> VIE**

Le gypse est issu de ressources pour fabriquer des nouveaux produits. Comme la bouteille en verre, le plâtre se recycle à l'infini.

PLAQUES OU CARREAUX DE PLÂTRE AVEC ISOLANT AINE DE VERRE, POLYSTYRÈNE, LAINE DE ROCHE, MOUSSE POLYURÉTHANE)

PRODUITS MOULÉS EN PLÂTRE, CLOISONS ALVÉOLAIRES, DALLES DE PLAFOND EN PLÂTRE

• **Des économies pour la collectivité :**

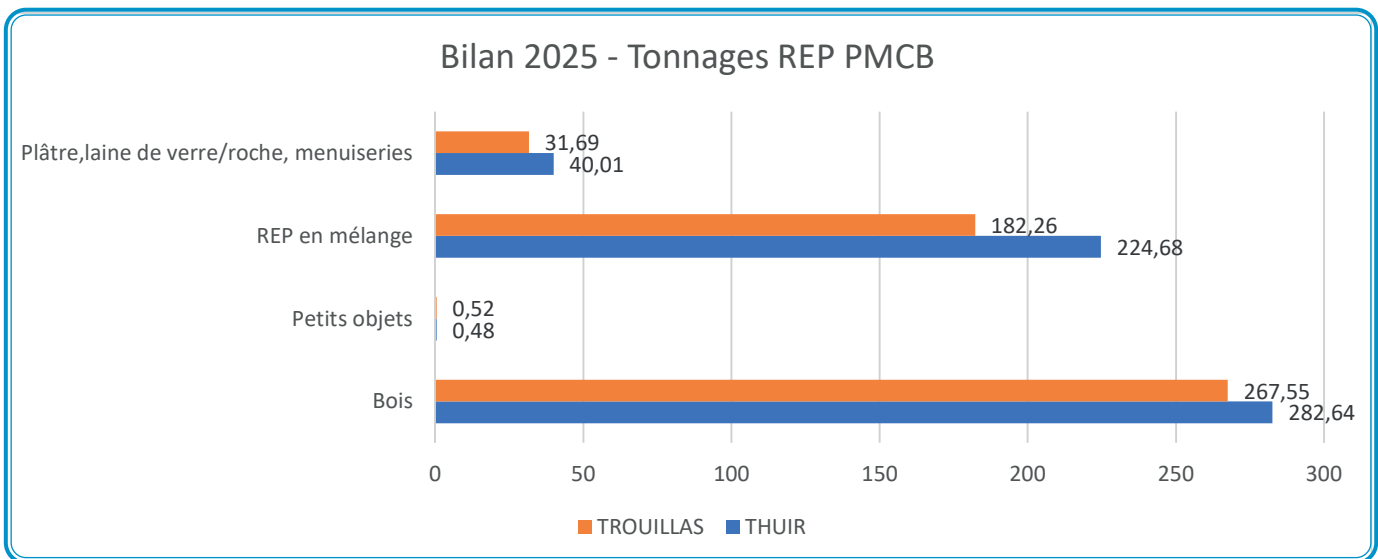
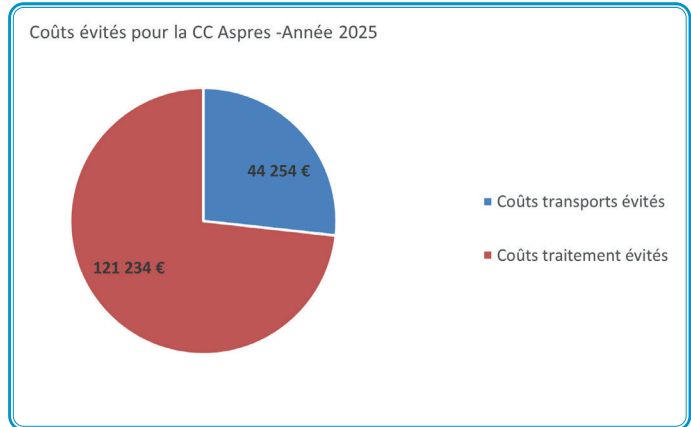
Les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment touchent les principaux flux déchetterie (Bois, Tout-venant, gravats, ferraille).

Ainsi la filière REP PMCB présente d'importants enjeux économiques et environnementaux pour la Communauté de Communes des Aspres.

Les coûts de traitement et de transport sont assumés par des éco-organismes et ont désormais un coup nul pour la collectivité.

Ces filières ont été déployées au cours de l'année 2025 sur les déchetteries de Thuir et Trouillas.

Au 31/12/2025, **165 488 € de dépenses ont ainsi été économisés grâce à ces nouvelles REP.**



## 6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco- DDS

En 2017, le Sydetom66 a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et le traitement des DDS\* sur les déchèteries du département.

Nos agents se sont adaptés à cette filière et aux évolutions continues des périmètres de prise en charge (notamment au travers de formations spécifiques).

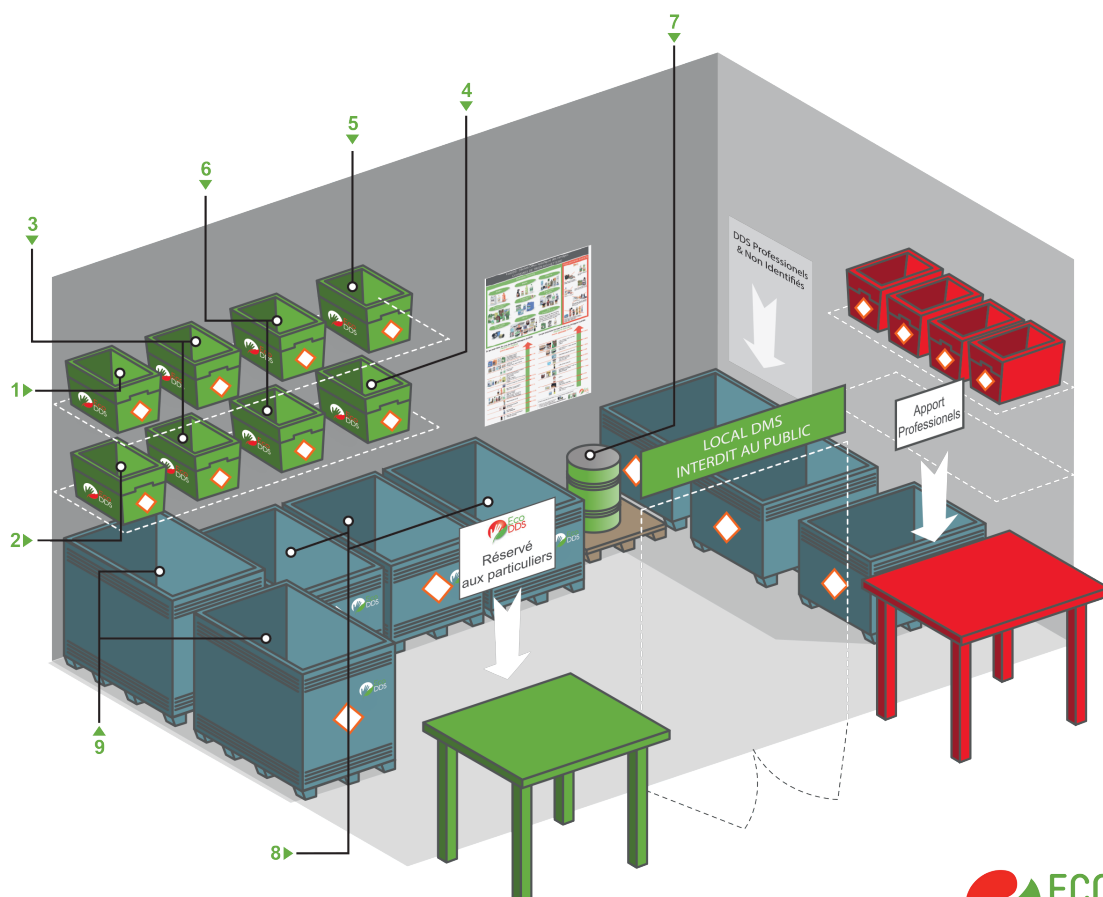


**Ce nouveau process de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.**

DDS\* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

### Le stockage des DDS en déchetterie

Les affiches ci-dessous vous sont envoyées sous forme plastifiée dès votre adhésion pour mettre au-dessus des bacs EcoDDS correspondants.



## 6 ) LES APPORTS ET ENLÈVEMENTS EN DÉCHÈTERIE

### a) La fréquentation des déchèteries

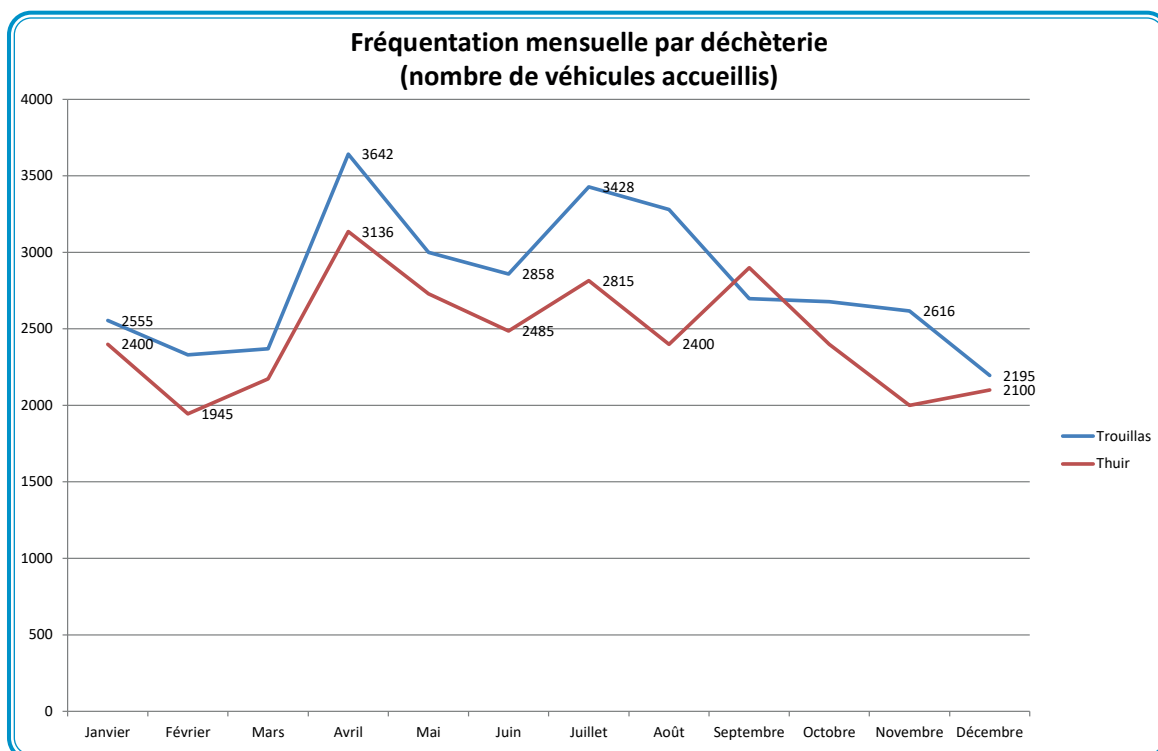
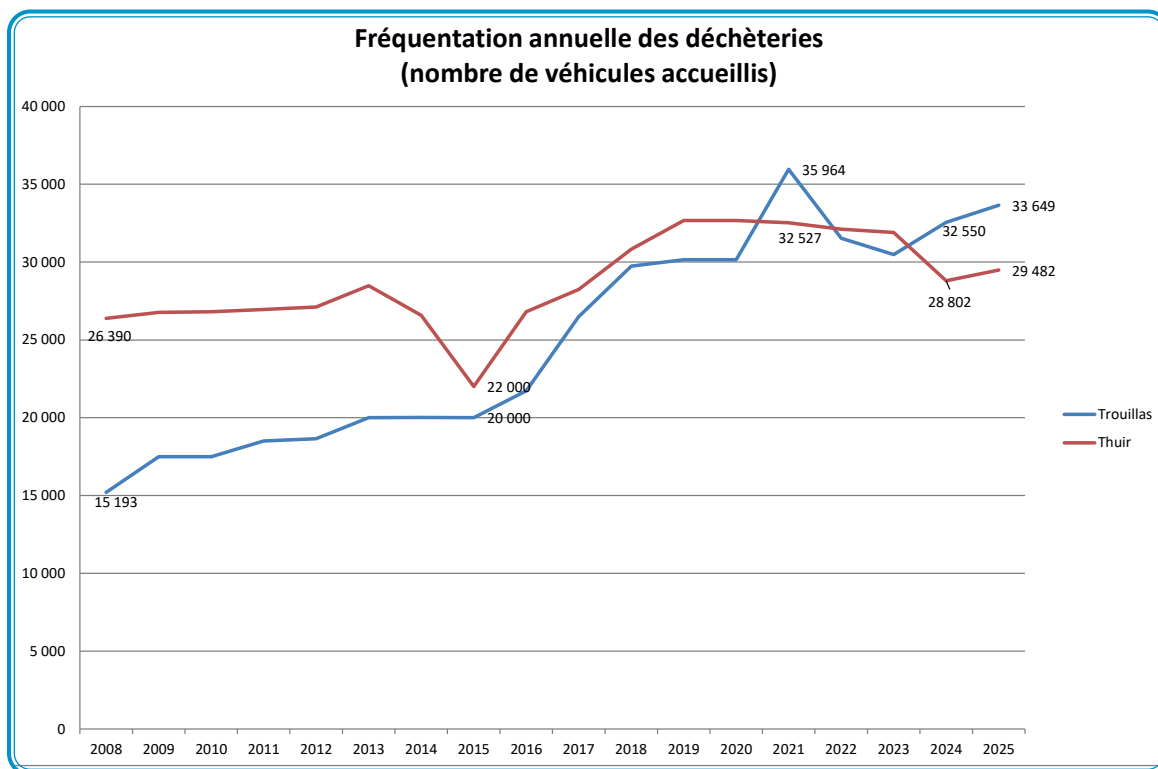
Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires.

La fréquentation de nos sites a connu d'importantes évolutions liées à :

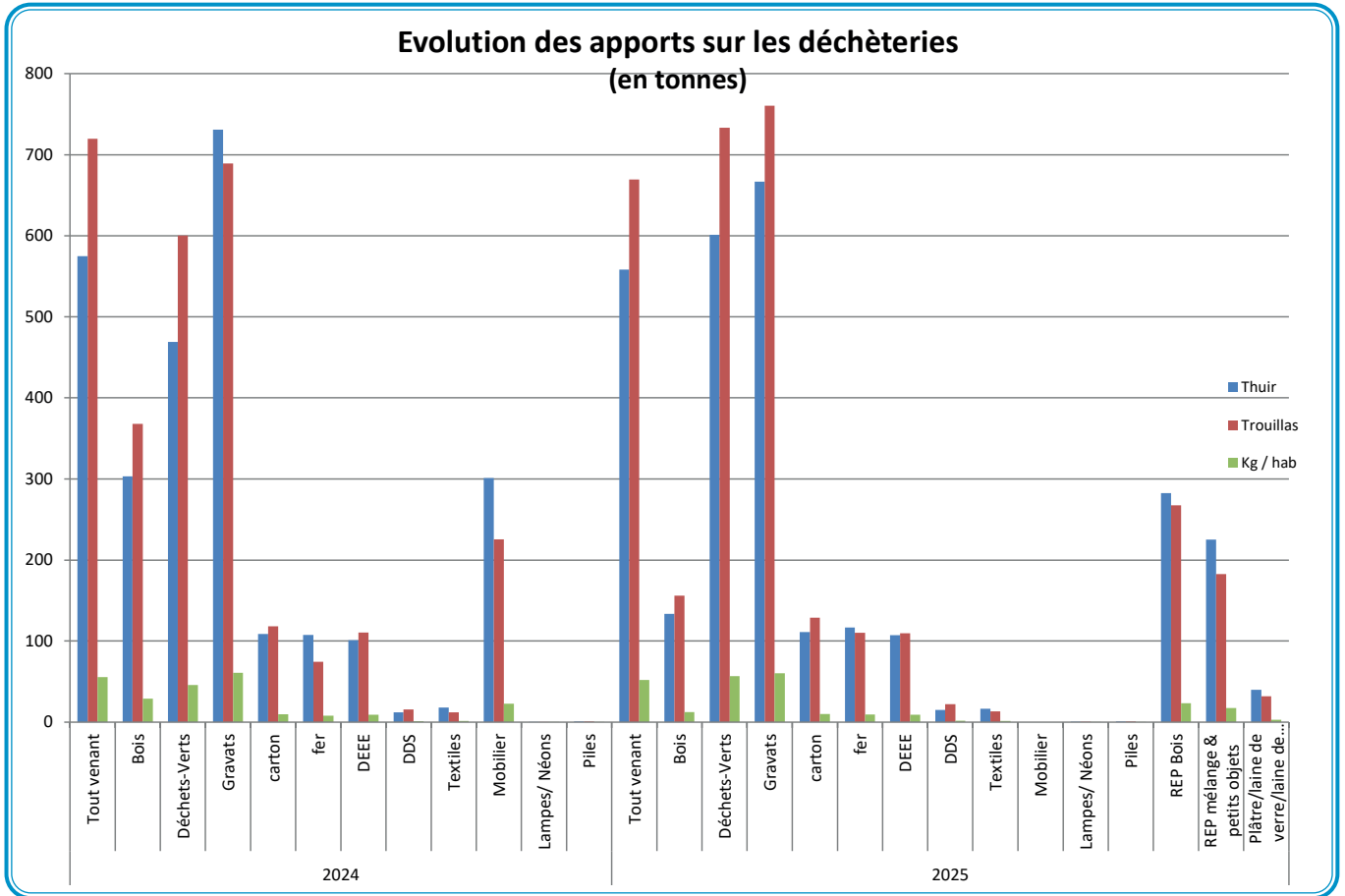
- l'augmentation des populations sur nos communes.
- le départ de Ponteilla en 2013
- la fin du conventionnement avec Lllupia au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La barre des 60 000 véhicules accueillis/an en déchèterie est atteinte depuis 2018.

**En l'espace de 17 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de +12% sur Thuir et +121% sur Trouillas.**



## b) Evolution des apports



Kg/ habitants														
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE	DDS	Textiles	Mobilier	REP Bois	REP mélange & petits objets	Plâtre/ laine de verre/ laine de roche/ Menuiseries	Total
2020	69,98	36,42	57,13	64,85	9,32	11,86	9,57	1,71	0,80	12,25	0,00	0,00	0,00	273,89
2021	70,20	32,78	52,85	77,28	7,50	12,37	9,59	1,81	1,06	22,85	0,00	0,00	0,00	288,29
2022	62,80	29,91	51,10	74,54	8,54	10,24	8,91	1,92	1,13	20,52	0,00	0,00	0,00	269,61
2023	58,26	28,51	45,73	68,59	9,88	10,17	9,50	1,98	1,25	22,42	0,00	0,00	0,00	256,29
2024	55,47	28,76	45,82	60,86	9,73	7,80	9,07	1,18	1,28	22,55	0,00	0,00	0,00	242,51
2025	52,05	12,27	56,57	60,50	10,16	9,61	9,19	1,57	1,27	0,00	23,32	17,29	3,04	256,85
Evolution en % 2020-2025	-25,6	-66,3	-1,0	-6,7	9,0	-19,0	-4,0	-8,2	59,9	/	/	/	/	-6,2

### • Bilan :

En hausse  
 En baisse

	Evolutions 2024-2025 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	-5,16	-6,16
Bois	-56,87	-57,33
Déchets-Verts	24,79	23,47
Gravats	0,48	-0,59
carton	5,56	4,44
fer	24,53	23,21
DEEE	2,44	1,35
DDS	34,70	33,27
Textiles	0,55	-0,51

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une diminution de 2 flux entrants et majoritaires sur les déchèteries, à savoir le Bois et le Tout-Venant.

La REP PMCB a remanié la logique de tri sur la majorité des flux et a permis d'accroître le taux de valorisation des déchets sortants des déchèteries communautaires.

Les tonnages entrants des déchets verts ont nettement augmenté sur les déchèteries de Thuir et Trouillas. Une des raisons majeures à ce phénomène résulte de la fermeture de la plateforme déchets verts du Sydetom66 à Thuir à compter du 30/08/2025. Cette fermeture fait suite au démarrage de la construction d'un nouveau éco-pôle en lieu et place de l'existant.

Ainsi les gros apports particuliers et professionnels ne sont plus directement déviés vers la plateforme SYDETOM66.

L'augmentation du flux ferraille peut également s'expliquer par la dynamique PMCB qui a remanié l'ensemble des flux et apports sur les déchèteries.

Quant aux DDS (déchets dangereux), l'accroissement de leur entrée en déchèterie est un bon signal pour l'environnement. Ces déchets sont ainsi de plus en plus déviés et captés par des filières adaptées qui leur confèrent un traitement adéquat.

#### **Perspectives :**

Continuer sur ces tendances positives en 2026 afin de contenir les coûts de traitement du service Déchèterie tout en augmentant le taux de valorisation des déchets sortants.

#### **Grâce à ces 2 déchèteries 6062 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2025.**

Pour rappel : 5662 Tonnes en 2024

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Lampes, piles, REP PMCB).

Taux de valorisation 2025 : 79,7% (tonnages valorisés / total tonnages entrants)

Taux de valorisation 2024 : 77,1%

Taux de valorisation 2023 : 77,3%

Taux de valorisation 2022 : 76,7%

Taux de valorisation 2021 : 75,7%

Taux de valorisation 2020 : 74,5%

# INDICATEURS FINANCIERS

## LES COÛTS DU SERVICE PUBLIC : COLLECTE - DÉCHÈTERIES

### • L'INVESTISSEMENT :

Nature des Investissements 2025	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
Acquisition véhicule technique		
Achat de bacs Collecte		
Achat Colonnes à verre		
Intervention conteneurs enterrés		
Composteurs collectifs		
Rbsmt frais notaires terrain Trouillas		
Sécurisation Déchèteries		
Equipements déchett. (nettoyeurHP, chariot...)		
Travaux CTC travée+bureaux		
Matériel informatique		
FCTVA sur immobilisations		
<b>TOTAL</b>		

### • LE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES	
Libellés	Montants réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries (dépenses incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant.....)	
Traitement au Sydetom	
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	
Amortissements	
<b>TOTAL</b>	
BP2023 : Virement Section Fonctionnement à Section Investissement	
<b>TOTAL + Virement</b>	

### • Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

RECETTES	
Libellés	Montants réalisés
TEOM CommCom (Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)	
Redevance Spéciale	
Récupération ferraille / cartons	
Vente composteurs	
Redevance apports professionnels déch.	
Atténuation de charges : Rbsmt personnel Contrat	
Subventions éco-organismes (DEEE + MOBILIER + CITEO) + Région PLPD	
Subv.Région PLPD	
Produits exceptionnels (rbsmt assurance)(cession BOM)	
Remboursement SYDETOM performance tri	
FCTVA sur dépenses d'entretien	
<b>TOTAL</b>	

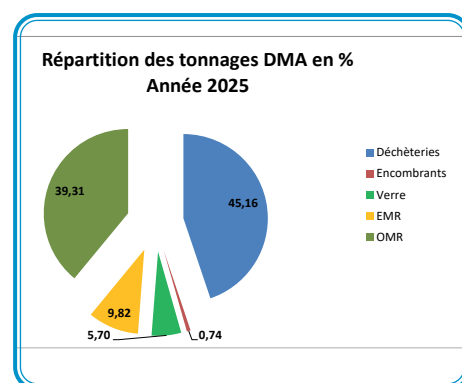
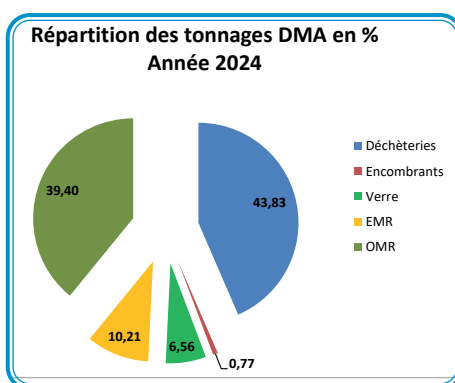
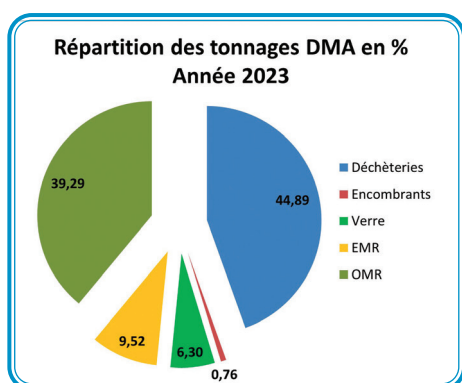
## • LES RATIOS :

Données tonnages	2023			2024			2025			Evolution N/N-1
	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/hab (pop INSEE)	
DMA (OMA + encombrants + déchèteries)	13179,55	%	571,16	12917,56	%	553,48	13423,65	%	569,06	2,82
Déchèteries	5916	44,89	256,38	5662	43,83	242,60	6062	45,16	256,98	5,93
Encombrants	100	0,76	4,33	100	0,77	4,28	100	0,74	4,24	-1,06
OMA (verre + EMR + OMR)	7263,55	55,11	314,78	7255,56	56,17	310,88	7361,65	54,84	312,08	0,39
Verre	830,92	6,30	36,01	847,45	6,56	36,31	765,55	5,70	32,45	-10,62
EMR	1254,57	9,52	54,37	1318,78	10,21	56,51	1318,63	9,82	55,90	-1,07
OMR	5178,06	39,29	224,4	5089,33	39,40	218,06	5277,47	39,31	223,73	2,60



Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie (PRPGD)  
 DMA produits entre 2010 et 2025 : -13% soit 555 Kg/hab/an à atteindre  
 DMA produits entre 2010 et 2031 : -16% soit 532 Kg/hab/an à atteindre

Données coûts	2022	2023	2024	2025
Population desservie (DGF)	23 343	23 706	24 001	
Dépenses de fonctionnement	3 350 890,12€	3 391 150,20€	3 326 441,80 €	
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (DMA)	243,44€	257,30€	257,51€	
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant (pop DGF)	143,55€	143,05€	138,60 €	



## • Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué le dispositif de zonage pour service rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ;

Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- durée du ramassage
- longueur de la tournée
- volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/car- tons	Redevance Spéciale	
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
2016	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
2017	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
2018	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
2019	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34
2020	2 858 441,05*	2 999 558	5 068,95*****	141 248,10	- 287 434,00
2021	3 091 999,31*	3 280 358,00	43 237,37	152 410,67	- 384 006,73
2022	3 416 065,78	3 453 747,00	36 777,38	150 775,64	- 290 409,90
2023	3 459 206,68	3 714 649,00	21 886,94	148 383,90	- 425 713,16
2024	3 326 441,80	3 914 862,00	2 641,28	155 003,31	- 747 064,79
<b>2025</b>					

\* capital de la dette compris \*\* participation PMCA incluse \*\*\* Participation PMCA 2014 non incluse  
\*\*\*\* Participation PMCA 2014 incluse \*\*\*\*\* Accès professionnels déchetterie incluse

A noter : les investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010 jusqu'en 2023. La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements : pour 2024: 443 609,99€, la mise en œuvre de la collecte robotisée reportée sur l'exercice 2025 et suivants, et la part de capital d'emprunt débloquée à partir de 2025 sur ce service.

## • EN 2025

- Les performances de tri ont diminué entre 2024 et 2025. Il est ainsi nécessaire de continuer les efforts de communication auprès des populations et déployer de nouveaux équipements permettant de faciliter et optimiser le geste de tri. La collecte robotisée a pour ambition de traiter ces aspects.
- La dynamique biodéchets continue à monter en puissance avec le déploiement de nouveaux sites de compostage partagés, le captage des biodéchets des cantines scolaires du territoire, et la réalisation d'animations et de pesée afin de réduire le gaspillage alimentaire sur ces mêmes cantines.
- La CC Aspres collecte les biodéchets des cantines scolaires de Thuir (immeuble Christian Bourquin et école Maurette).
- La CC Aspres a contractualisé avec GRAP SUD pour orienter et traiter ses biodéchets.
- Les colonnes à verre HS continuent à être remplacées.
- Les déchèteries continuent à connaître des fréquentations importantes.
- La REP des Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) est venue remanier la quasi-totalité des flux accueillis en déchèterie.
- De nouvelles filières de valorisation sont entrées en vigueur sur les déchèteries (notamment plâtre, laine de verre, laine de roche, menuiseries, articles de bricolage et jardin...). Ces filières ont un impact très positif en matière de finances (coûts évités) et d'environnement (déchets mieux triés et valorisés)
- Le service collecte continue à identifier et traiter les points noirs de collecte afin d'optimiser le fonctionnement du service.
- Des contrôles collecte sont réalisés pour améliorer le geste de tri des administrés.
- Les marchés d'acquisition des équipements de collecte robotisée ont été lancés et attribués afin de permettre un déploiement après la période électorale de 2026.
- La CC Aspres a répondu à un appel à projet CITEO afin d'obtenir des soutiens financiers sur le déploiement de la collecte robotisée. La demande de la CC Aspres a été retenue.
- L'équipe prévention de la CC Aspres continue la réalisation de nombreuses animations scolaires et grand public.
- Les actions du PLPDMA (Programme Local Prévention Déchets Ménagers et Assimilés) 2020-2025 ont été finalisées. Le bilan est très positif et les actions inscrites ont été menées avec succès.
- Le nouveau PLPDMA 2026-2031 a été adopté le 18/12/2025 par le Conseil Communautaire.
- L'ensemble des personnels techniques a été formé à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, etc..)

## • EN 2026 IL CONVIENDRA DE

- Préparer le déploiement de la collecte robotisée prévu pour juin 2026.
- En tant que Lauréat, valider les phases de l'appel à projet CITEO afin d'obtenir les soutiens financiers sur le déploiement de la collecte robotisée.
- Finaliser la communication à destination des habitants + l'habillage des colonnes.
- Poursuivre les tendances visant à améliorer les performances de tri et les taux de valorisation.
- Mettre en œuvre le PLPDMA 2026-2031.
- Poursuivre la dynamique biodéchets sur le territoire des Aspres et de réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire.
- Continuer le déploiement des composteurs individuels et partagés..
- Continuer les animations scolaires et grand public via le service prévention.
- Former l'ensemble des personnels techniques à la gestion des conflits.
- Continuer en régie la « collecte » biodéchets sur les cantines scolaires de Thuir.
- Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Continuer à améliorer le fonctionnement des Déchèteries communautaires afin de faciliter/ accroître le geste de tri, faire progresser notre taux de valorisation, remplacer les équipements vieillissants, s'adapter aux évolutions des flux et réglementations dont les nouvelles REP.
- Continuer à dégager des économies de traitement sur les flux déchèterie au travers de la REP PMCB.
- Continuer la réflexion pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire des Aspres en lien avec la Recyclerie de Elne.

*Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du ..... lequel en a pris acte.*